

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARIANE ÉMOND, présidente de la consultation
Mme JUDY GOLD, commissaire
M. DENIS LECLERC, commissaire
Mme SORAYA BOUCETTA, analyste

ITINÉRANCE ET COHABITATION SOCIALE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 17 février 2025, 19 h
Centre St-Pierre
1212, rue Panet
Montréal (Qc) H2L 2Y7

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 17 FÉVRIER 2025

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CONSULTATION, Mme ARIANE ÉMOND 1

PRÉSENTATION DES OPINIONS :

M. Jérémie Lamarche, RAPSIM..... 3

M. Robert Brunet, Association pour la défense des droits sociaux du Montréal Métropolitain
..... 15

M. Daniel Duranleau et M. Anderson Lorgis, Comité de pastorale sociale Centre-Sud
Hochelaga-Maisonneuve..... 22

M. Guillaume Cliche Rivard et Mme Manon Massé, Québec solidaire 33

PAUSE

Mme Imane Cheriet et M. Simon Tessier, Direction régionale de santé publique de Montréal
..... 45

M. Nicolas Leclerc, citoyen..... 61

Mme Dominique Villeneuve, Association hôtelière du Grand Montréal 71

MOT DE LA FIN 81

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CONSULTATION

Mme ARIANE ÉMOND, présidente de la consultation :

5 Bonsoir, tout le monde. Bienvenue à cette séance d'audition des opinions dans le cadre de la consultation publique sur l'itinérance et la cohabitation sociale.

10 La séance va se dérouler en français. Toutefois, les personnes qui voudraient s'exprimer en anglais pourront le faire. This session will be conducted in French, but if you wish to address the commissioners in English, you are welcome to do so.

15 Je m'appelle Ariane Émond et je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. Monsieur Philippe Bourke, président de l'Office, m'a confié la présidence de cette consultation. Je suis accompagnée par la commissaire Judy Gold.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

20 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

25 Et le commissaire Denis Leclerc.

M. DENIS LECLERC, commissaire :

30 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

35 Nous sommes appuyés dans nos travaux par l'analyste Soraya Boucetta.

35 Au nom de mes collègues de et de l'Office, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à nos travaux. Alors, je vous dis qu'à ce jour, un total de 55 personnes et représentants de divers groupes ont manifesté le désir de présenter oralement leur opinion devant les commissaires.

40 Nous continuons de les entendre aujourd'hui et demain, ici, au Centre Saint-Pierre et la semaine prochaine au Centre culturel Georges-Vanier le 25, à la Casa d'Italia le 26 février. Le 19 février, une séance d'audition spéciale dans un format sans rendez-vous et réservée aux citoyens, entre 14 h et 19 h, ici au Centre Saint-Pierre.

45 Durant cette période de deux semaines, la Commission va se déplacer également dans quatre ressources qui offrent des services aux personnes les plus vulnérables pour des sessions d'opinion destinées à ces personnes à statut précaire.

50 Jusqu'ici, nous avons reçu un total de 48 opinions thématiques recueillies par le biais du questionnaire sur notre site Internet. Des interceptions sur le terrain dans une quinzaine de lieux publics dans différents quartiers de la ville nous ont permis d'aborder plus de 250 personnes. Et nous continuerons de recueillir des opinions jusqu'au 28 février.

55 Cela s'ajoute à l'ensemble des activités que nous avons réalisées dans la phase de préconsultation. Des discussions sous forme d'atelier dans des conversations citoyennes, une activité de médiation culturelle, une cinquantaine de rencontres avec des organisations de divers horizons pour mieux comprendre les enjeux liés à l'itinérance à Montréal.

60 Un grand merci, vraiment, à toutes les personnes qui ont pris le temps de participer, jusqu'ici, à cette consultation.

Alors, voyons comment ça se déroulera ce soir. Nous allons entendre successivement sept personnes, et nous allons prendre une pause de 15 minutes à mi-parcours. Chaque intervenant va disposer de 10 minutes pour exposer son opinion. Après, les commissaires pourront échanger avec cette personne pour aussi 10 minutes. Il faudra respecter le temps pour que tout se déroule bien.

65 Vous le voyez, la séance est webdiffusée en direct. Elle sera disponible en différé dès demain sur le site de l'OCPM, à l'adresse que vous voyez à l'écran. Les transcriptions des présentations seront également mises en ligne dans les jours qui suivront.

70 Si, pour une raison ou une autre, des inexactitudes se glissaient dans les interventions, ce soir, les représentants du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal pourront utiliser leur droit de rectification dès la fin de cette séance, ou encore par écrit dans les 48 heures. Les rectifications seront disponibles sur le site de l'Office, à la page de la consultation.

75 Alors, évidemment, à la suite de ces séances d'audition, nous allons procéder à l'analyse de toutes les informations qui auront été soumises dans le cadre de cette consultation. Nous rédigerons un rapport, formulerons des recommandations, et c'est le président de l'Office de consultation publique de Montréal qui va le soumettre à la mairesse de la Ville de Montréal. Et le rapport sera publié deux semaines plus tard, quelque part au printemps.

80 Alors, sans plus tarder, nous allons accueillir notre premier intervenant. Il s'agit de monsieur Jérémie Lamarche qui parlera au nom du RAPSIM. Monsieur Lamarche, c'est à vous.

M. JÉRÉMIE LAMARCHE, organisateur communautaire, RAPSIM :

85 Merci beaucoup. Bonsoir à vous, chers commissaires. Donc oui, je suis Jérémie Lamarche, organisateur communautaire au Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, l'acronyme au long du RAPSIM. Puis moi, je suis responsable des dossiers de judiciarisation, de droit de cité, puis de l'enjeu sur les campements.

90 Je viens présenter le mémoire du RAPSIM au nom de l'équipe complète qui y a mis du sien. Comme vous avez pu le constater à travers ces 50 pages de contenu dense, mais pertinent.

LA PRÉSIDENTE :

Que nous avons lu attentivement.

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

95

Super. Donc, le RAPSIM, c'est le regroupement communautaire en itinérance à Montréal. On compte 106 membres à travers l'île de Montréal, de l'Ouest à l'Est, du Nord au Sud. Puis ces membres-là, dans le fond, ce sont des groupes communautaires qui font différentes choses, mais qui travaillent tous avec des personnes en situation d'itinérance.

100

Notre mission à nous, c'est de défendre les... défendre collectivement les droits des personnes en situation d'itinérance et de lutter pour l'amélioration de leurs conditions de vie. On souhaite d'ailleurs d'entrée de jeu saluer votre travail, aux commissaires, pour votre proactivité et votre sensibilité par rapport aux enjeux, puis particulièrement pour vos efforts pour consulter les personnes premières concernées.

105

Donc, vous avez dû constater, en lisant notre mémoire, qu'il porte sur un ensemble d'enjeux auxquels font face, d'une part, les personnes en situation d'itinérance et d'autre part, les groupes communautaires membres du RAPSIM. Par cette démarche, on souhaitait dresser un portrait des multiples et innombrables obstacles et facteurs qui entrent en ligne de compte quand on parle d'itinérance, puis qui sont des a priori, pour permettre d'aborder les enjeux de cohabitation sociale dans une perspective d'approche globale tout en allant aux racines des enjeux.

110

C'est d'ailleurs pourquoi nous refusons de nous limiter au cadre proposé par la Ville pour parler de la cohabitation sociale, parce que les enjeux dans l'espace public, c'est seulement la pointe de l'iceberg. Ce ne sont que les résultats des mécanismes sociaux d'exclusion et des trous dans le filet social. Si on ne les aborde pas, ces trous et ces mécanismes-là, on risque... On est collectivement voués, en fait, qu'à ne boucher les trous, qu'à mettre des *plasters* qui invisibilisent les enjeux, non pas sans répression et déni de droit supplémentaire de nos voisins et voisines sans numéro de porte.

115

120

On doit aborder largement la cohabitation sociale, parce qu'on veut que cette consultation-là soit porteuse de changements réels et d'améliorations soutenues dans le climat social pour la dignité des personnes qui vivent des situations d'itinérance.

125 C'est pour ça qu'on traite de la crise du logement et du manque de logements sociaux, des enjeux de pauvreté et de revenus insuffisants, d'accès aux soins de santé, de l'hostilité ambiante et de l'espace public envers les personnes marginalisées.

130 C'est aussi pour montrer une place, une partie de la complexité des enjeux auxquels font face quotidiennement les groupes communautaires comme les personnes en situation d'itinérance. C'est pour appeler à une plus grande compréhension de nos réalités, à plus d'empathie, à plus de solidarité.

135 Donc, on le sait, l'itinérance, c'est en augmentation. Le robinet qui la crée est encore ouvert. C'est pourquoi on doit prendre en compte l'ensemble des éléments de contexte quand on parle de cohabitation sociale. Lesdits enjeux de cohabitation sociale sont le symptôme d'une crise humanitaire beaucoup plus profonde.

140 D'ailleurs, qu'est-ce qu'on entend par cohabitation sociale? Déjà, on doit dire que le contexte a été un petit peu récupéré à travers les années. À l'origine, c'étaient des groupes communautaires qui mettent de l'avant cette notion-là pour revendiquer que l'existence et la présence des personnes en situation d'itinérance dans l'espace public soient considérées, puis que la ville au sens large, donc la planification urbaine, autant que les règlements municipaux, soient pensés en cohérence avec cette présence-là.

145 Dans les dernières années, la notion a plutôt été utilisée à sens contraire et à sens unique pour désigner une présence de personnes marginalisées dans l'espace public qui dérange et qui doit disparaître. Or, la notion de cohabitation implique que différentes populations avec différents intérêts et besoins et réalités se côtoient.

150 Il faut donc briser la tendance à opposer les intérêts de chacun et chacune, et plutôt aller chercher les filons qui vont permettre une amélioration des conditions pour tous et toutes.

155 Évidemment, comme dans tous les enjeux, il faut rappeler qu'il y a des rapports de pouvoir asymétriques quand on réfléchit aux enjeux de cohabitation sociale. Les personnes marginalisées,

alors qu'elles peinent à subvenir à leurs besoins de base, comme se nourrir, se loger, uriner, il n'est pas surprenant qu'elles n'aient les moyens financiers ou communicationnels pour faire valoir leurs droits et leurs intérêts, spécifiquement parce qu'elles sont marginalisées.

160 Tout cela alors qu'elles vivent l'hostilité ambiante et sont les personnes qui subissent le plus de violence de toutes parts, comme ça a été mentionné cet après-midi par d'autres collègues.

165 Or, un exemple de ce débalancement de pouvoir là, c'est que quand les enjeux sont traités médiatiquement, par exemple, les personnes domiciliées bénéficient de beaucoup plus d'écoute et d'attention que les personnes marginalisées. On n'interroge que très peu le sentiment d'insécurité que peuvent vivre les personnes marginalisées, et on interroge aussi très peu les explications de leur présence dans l'espace public, qui découle de décennies de désinvestissement des différents gouvernements et d'un manque flagrant de ressources qui puissent répondre aux besoins variés des différentes personnes qui vivent l'itinérance.

170 Je vais parler un petit peu plus de la réalité des groupes communautaires, qui sont nos membres, au RAPSIM, en faisant d'abord un petit rappel sur c'est quoi, un groupe communautaire. C'est quand même compliqué, ces petites bibittes-là. Les groupes communautaires, ils sont formés par et pour les besoins d'une communauté, des besoins qui n'étaient ou ne sont toujours pas
175 répondus par l'État et les services publics.

180 Les groupes communautaires sont donc autonomes. Dans leur constitution, les groupes se dotent d'une mission. Par exemple, pour le RAPSIM, c'est de défendre les droits des personnes en situation d'itinérance, puis leurs actions visent à répondre à cette mission-là. Chaque groupe a donc sa propre mission, puis parce qu'il est fondé par et pour la communauté concernée, puis qu'ils sont ancrés dans leur contexte, les groupes sont les mieux placés pour connaître les besoins des communautés et les manières d'y répondre.

185 Maintenant, dans le contexte actuel, les groupes communautaires sont débordés face à l'augmentation de l'itinérance. Les besoins augmentent, se diversifient et les financements ne suivent pas la tendance. Par exemple, pour les mesures hivernales, ça fait des années que tout le

milieu demande du financement pérenne, récurrent et prévisible pour offrir des ressources dignes, 24/7, autrement que dans l'urgence. Nous voilà en 2025 avec des décennies de retard et toujours, on tient ces demandes-là sans qu'elles ne soient répondues.

190

Il faut aussi savoir que lorsque les groupes communautaires sont ciblés par des élus ou par des médias, par exemple, les énergies nécessaires à aborder les dix enjeux de cohabitation sociale sont des énergies qui ne peuvent pas être mises dans la réponse à la mission des groupes, et donc dans l'accueil et l'accompagnement des personnes.

195

De plus, comme mentionné plus tôt, le manque de ressources fait que les ressources existantes sont débordées et ne peuvent répondre à la demande, ce qui peut contribuer paradoxalement aux enjeux de cohabitation.

200

Dans ce sens, ça serait préférable d'avoir plusieurs ressources à échelle humaine qui soient ouvertes et accessibles un peu partout dans la ville, partout où il y a des besoins.

205

En conclusion, les enjeux de cohabitation sociale sont le résultat de multiples dénis de droits et de trous dans le filet social québécois. Paradoxalement, le manque de ressources communautaires et de lieux bienveillants où les personnes peuvent exister, forçant les personnes à utiliser des espaces publics pour faire ce qu'elles peuvent pour répondre à leurs besoins, contribue aux enjeux de cohabitation qui eux-mêmes contribuent à la difficulté d'ouverture des ressources qui pourraient répondre au moins en partie à ces enjeux-là. On a une dynamique de cercle vicieux, ici, là.

210

Nos recommandations sont donc multiples. Elles vont dans plusieurs sens, parce que ce sont ces multiples facteurs qui influencent ce qui se vit, au final, dans l'espace public. Nos recommandations, donc, vont dans le sens de la bienveillance dans l'espace public pour les personnes qui y habitent en cessant leur répression et leur criminalisation par des règlements municipaux qui induisent du profilage et par un moratoire sur le démantèlement de campements. En fait, on veut un moratoire sur les démantèlements de campements. Ça va de là à de meilleurs et plus simples financements pour les groupes communautaires qui font du logement social avec

215

soutien communautaire, de l'hébergement, qui ont des centres de jour ou de soir, qui font du travail de rue.

220

Les recommandations visent aussi des changements structurels pour mettre un frein à la crise du logement et assurer un revenu et des soins de santé décents pour tous et toutes, par exemple. Donc, de fermer le robinet qui crée l'itinérance, qui la rend possible.

225

C'est dans ce sens-là qu'on veut faire un appel à la solidarité parce qu'on a tous et toutes à gagner à avoir un filet social fort. On a tous et toutes à gagner à avoir de la facilité à se loger. On a tout le monde à gagner à ce que tout le monde puisse manger à leur faim. On a tous et toutes à gagner à ce que tout le monde ait accès à des soins de santé.

230

Donc on souhaite un appel à lutter ensemble pour l'amélioration des conditions de tout le monde plutôt que nous diviser, puis de cristalliser la construction d'un eux et d'un nous. Bref, comme le disait Céline Bellot plus tôt, travailler les réflexes solidaires et rejeter les réflexes sécuritaires.

235

Donc, c'est un peu dans ce sens-là qu'on espère aussi que la Ville va prendre au sérieux les recommandations du rapport, puis qu'elle n'aura pas peur de se remettre en question ou de se repositionner pour répondre aux impératifs qui vont en ressortir. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

240

Merci beaucoup, monsieur Lamarche. En effet, tour de force, parce que c'est un mémoire qu'on a lu, qu'on a discuté entre les commissaires rapidement, qui est costaud, qui voit large.

245

Vous allez peut-être trouver que je *focus*, pour utiliser un terme, sur quelque chose d'un peu précis. Vous savez que nos recommandations doivent s'adresser à la Ville de Montréal. Ça n'empêche pas que ces recommandations peuvent aussi les inciter à utiliser leur force de levier pour faire bouger ailleurs. Mais quand vous parlez du logement, à un moment donné, vous nous dites, bien sûr que la crise du logement s'est terriblement intensifiée, puis, on le sait que c'est un des enjeux majeurs de l'accroissement de l'itinérance à Montréal.

250

Mais là, vous nous parlez des logements sociaux et communautaires, presque tous subventionnés, via un programme, et vous nous dites cette petite phrase : il est difficile pour les organismes communautaires de travailler avec l'Office municipal d'habitation de Montréal. La flexibilité offerte est à géométrie variable. Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus?

255

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

Je peux m'essayer. Il faut dire que ce n'est pas mon dossier principal. J'ai des collègues qui pourraient en dire plus.

260

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est vrai.

265

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

Mais, dans le fond, ce mémoire-là, il est grandement inspiré d'un état de la situation d'itinérance à Montréal qu'on a fait en février 2024. Puis ce sont des constats que les groupes membres du RAPSIM ont faits.

270

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

275

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

Donc, je sais qu'il y a des difficultés, entre autres, par rapport au PSL, le programme de supplément au loyer, où il y a beaucoup de critères pour que les personnes puissent y avoir accès, et donc beaucoup de critères qui font que des personnes ne le cochent pas tous et n'y ont donc pas accès...

280 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, qui sont des obstacles.

285 **M. JÉRÉMIE LAMARCHE :**

Exact. Si je ne me trompe pas, il y a aussi des enjeux, beaucoup, avec l'OMHM pour quand des groupes veulent créer du logement social, donc du logement d'OBNL, mais je ne pourrais malheureusement pas tant développer là-dessus spécifiquement, mais on sait qu'il y a du ménage à faire dans l'enjeu du logement avec l'OMHM.

290

M. DENIS LECLERC :

Parfait. Je vais passer la parole à Denis Leclerc.

295 **M. DENIS LECLERC :**

Oui, bonjour, monsieur Lamarche. Effectivement, merci pour votre présentation, et au RAPSIM pour un document qui est quand même très riche, puis qui va nous être assurément très utile.

300

Dans les orientations, la Ville de Montréal met de l'avant, notamment, les services EMMIS en les reliant comme étant des services qui contribuent à améliorer la cohabitation sociale. En page 36 de votre document, vous identifiez l'EMMIS comme une mesure ne faisant pas l'unanimité et pouvant empirer des situations. Pouvez-vous nous en dire davantage, s'il vous plaît?

305

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

Oui, absolument. Il y a en référence du mémoire, je pense qu'on pourra peut-être même le déposer comme tel, un rapport qui a été produit par une équipe de chercheurs et chercheuses indépendants en septembre 2023, qui traitait des escouades mixtes et non conventionnelles, qui

310

315 rentraient EMMIS là-dedans, et puis qui parlait des enjeux de cette équipe-là? Il faut dire qu'EMMIS change dans le temps aussi. Mais EMMIS peut être problématique au sens où... l'équipe peut, si on veut, légitimer le « caca nerveux », entre guillemets, de certains citoyens et citoyennes qui voient des choses qui dérangent, qui font peur, puis qui nécessitent selon elles et eux des interventions sur le terrain, alors que des fois, ça peut être des situations où il n'aurait pas nécessairement besoin d'action spécifique, là.

320 C'est pour ça que d'ailleurs, il y a certaines tables de quartier qui font des pamphlets à l'intention des citoyens et citoyennes pour dire un peu quoi faire quand, dans quel contexte. Donc, il y a cet élément-là?

325 Il y a l'élément, aussi, qu'EMMIS, dans son idée de remplacer, d'être une alternative, dans le fond, à des interventions policières... Nous, on est à fond là-dedans, on dit oui, bonne idée de remplacer des policiers avec des fusils et des *pads de tickets* dans des interventions avec des personnes marginalisées. Mais EMMIS, les outils qui ont, c'est du référencement, de se déplacer dans la ville.

330 Puis ce qu'on constate en ce moment, c'est que la totalité des ressources à travers l'île de Montréal sont pleines. Donc, EMMIS en soi, ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Sauf que c'est comme de fournir une boîte à outils sans matériaux de construction. Ça prend des ressources un peu partout pour que des gens qui puissent vouloir y avoir accès puissent effectivement y avoir accès. Donc, il y a cet aspect-là.

335 Puis dans le rapport dont je faisais mention un peu plus tôt, il y a tous les éléments de sursollicitation des personnes dans l'espace public, là, on pense plus au temps où EMMIS patrouillait effectivement dans l'espace public, donc, se déplaçait et puis allait voir des gens qui n'avaient pas nécessairement demandé leur aide. Ce qui faisait que des travailleurs et travailleuses de rue pouvaient arriver en après-midi auprès d'une personne qu'ils connaissaient, puis c'était la huitième personne qui venait la voir, puis, bien là, ça ne me tente plus de te parler, c'est comme
340 trop de sollicitation.

345 Puis il y a confusion des rôles aussi, parce qu'EMMIS pouvait avoir l'air de travailleurs et travailleuses de rue. Donc après, pour les personnes qui travaillent pour moi, qui travaillent pour la Ville, parce qu'au final, EMMIS, c'est issu d'un cadre qui est décidé par la Ville de Montréal, puis il n'y a pas nécessairement de marge de manœuvre concernant, par exemple, les campements.

LA PRÉSIDENTE :

350 Ce sont des intervenants sociaux qui sont employés par EMMIS?

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

Oui.

355 **M. DENIS LECLERC :**

En complément, est-ce qu'il y a des liens, des échanges, entre le RAPSIM, les organismes communautaires et EMMIS, les travailleurs de rue, pour, justement, atténuer ces irritants-là?

360 **M. JÉRÉMIE LAMARCHE :**

Oui, absolument. C'est pour ça que je mentionnais que le rapport date de septembre 2023. Mais on est en contact avec EMMIS, là, on est sur un comité des partenaires, si je ne me trompe pas, puis il y a des critiques qui sont faites, qui sont reçues, qu'on vise à changer les choses. Donc y a un potentiel d'amélioration, mais dans le contexte où il manque de ressources partout, c'est voué à ce c'est.

M. DENIS LECLERC :

370 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

375 Judy Gold?

Mme JUDY GOLD :

380 J'ai trois questions dans très peu de temps qui reste. Vous constatez que le mandat octroyé à cette commission par la ville est trop limité. Quel aurait dû être le mandat octroyé à cette Commission, et, une question qui est connexe, vous savez sans doute que les campements et les sites de consommation supervisée sont exclus de ce mandat. Que pensez-vous de cette exclusion?

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

385 Ouais, des très bonnes questions.

LA PRÉSIDENTE :

390 En deux minutes.

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

395 En deux minutes. Merci de me limiter. Quel mandat... J'avoue qu'on n'a pas pensé à un mandat plus large à proposer à la Ville, mais, comme c'est dit dans le mémoire, et comme ça a été dit dans l'audition, l'idée c'est qu'on ne peut pas juste voir l'enjeu de cohabitation sociale comme un enjeu superficiel, dans le fond. Il y a des gens qui dérangent dans l'espace public, d'autres gens qui sont aussi citoyens et citoyennes de la Ville de Montréal, mais ces personnes-là ont des logements, puis il faudrait les faire disparaître.

400 On ne peut pas limiter le mandat comme ça, parce que les solutions qui vont être amenées, ça va être la répression et de l'invisibilisation. Puis, bien, on va faire d'autant plus de dénis de droit

aux personnes qui habitent l'espace public, qui subissent déjà des dénis de droits qui les mènent dans l'espace public. C'est un peu circulaire.

405

Pour les campements puis les sites de consommation supervisée, effectivement, c'est comme un incontournable. Ça fait depuis au moins 2020 qu'on en parle beaucoup. Nous, le RAPSIM, on demande depuis longtemps un moratoire sur les démantèlements de campements. Il y a une déclaration d'appui, d'ailleurs, qui a été signée par 4 800 personnes, en annexe du mémoire.

410

Et puis pour les sites de consommation supervisée, bien, c'est la même chose, on en demande plus. On demande plus de financement pour ces lieux-là. Puis je pense que ça aurait pu être pertinent de les inclure dans le mandat parce qu'on entend beaucoup comme crainte des personnes qui sont face à d'autres personnes qui consomment, et puis ça, ça génère une insécurité, ça ne veut pas dire que les personnes qui consomment sont dangereuses, loin de là. Mais c'est sûr que s'il y a un malaise à être en contact avec des personnes qui consomment, bien, encore faut-il pouvoir que ces personnes-là consomment à des lieux. Ces lieux-là peuvent être des sites de consommation supervisée.

415

420

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que ta question était peut-être trop importante, trop longue pour que monsieur puisse y répondre.

425

Mme JUDY GOLD :

Mais j'ai une question très, très courte.

430

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Mme JUDY GOLD :

435

Que pensez-vous des installations de type modulaires qui vont être installées par la Ville?

M. JÉRÉMIE LAMARCHE :

440

Je vais essayer de faire ça court. Quelque part, pourquoi pas? Est-ce suffisant? Non. À voir comment ça va se développer aussi, là. C'est sûr que dans des lieux super éloignés comme Blue Bonnets, à voir qui va vouloir habiter là, mais, c'est une intervention parmi d'autres. Il en reste d'autres que la Ville peut faire à aucun coût, comme d'abroger des règlements municipaux, puis de faire un moratoire sur le démantèlement.

445

LA PRÉSIDENTE :

450

Merci beaucoup pour votre esprit collaboratif, monsieur Lamarche. Merci encore pour votre mémoire. Nous allons prendre une toute petite pause avant de passer à notre prochain invité. Merci beaucoup.

455

Nous allons reprendre l'audition des opinions. Nous allons retrouver en mode virtuel monsieur Robert Brunet, qui est de l'Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain.

460

M. ROBERT BRUNET, administrateur, Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain :

Et maintenant?

465 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est tout beau, c'est tout beau. Vous avez compris que vous avez 10 minutes à partir de maintenant et on fera un petit échange après. Alors nous vous écoutons.

470 **M. ROBERT BRUNET :**

D'accord. Avant de commencer, j'aimerais d'abord saluer les personnes présentes dans la salle, les membres de l'équipe du RAPSIM ainsi que des autres ressources de base et surtout les personnes en situation d'itinérance qui peuvent être à l'écoute. Je me souviens, la grande salle Ave Maria à la Maison du Père que j'ai fréquentée pendant six mois, en 2023, il y a là une grosse télévision, et s'ils sont à l'écoute, je les salue.

475 Je vais partir ma présentation à partir de la page 34 du rapport du RAPSIM, qui, dans le troisième picot, parle d'encourager et créer les conditions pour que les personnes premières concernées puissent exercer leur droit de vote et amplifier leur voix.

480 C'est ça le but, là, c'est d'amplifier la voix des personnes, lesquelles malheureusement actuellement sont réputées ne pas exercer leur droit de vote. Et pour ça, il y a deux obstacles particuliers. Ils rencontrent deux obstacles lorsqu'il s'agit d'aller voter. Le premier, c'est que lors d'une élection municipale, on ne peut pas s'inscrire sur la liste électorale et voter en même temps. C'est possible depuis 2019, lors d'une élection fédérale. C'est possible, maintenant, depuis l'élection provinciale de 2022, en utilisant le vote sur les campus. Je vais y revenir.

485 Il est arrivé, pour vous donner un exemple de l'importance de la chose, de pouvoir s'inscrire et voter en même temps, lors de l'élection municipale 2021, l'ADDS, dans Hochelaga-Maisonneuve, a transporté 75 personnes des divers refuges d'Hochelaga-Maisonneuve pour aller s'inscrire à la commission de révision, lesquels sont universelles. Tout le monde peut aller là, peu importe son adresse pour s'inscrire.

495 Lorsqu'il est venu le temps d'aller voter une dizaine de jours plus tard, nous n'avons retrouvé que trois personnes parmi ces 75 là dans le même refuge, qui leur avait donné une lettre d'attestation de fréquentation qui sert de preuve d'adresse.

500 Les personnes en situation d'itinérance n'ont pas d'adresse généralement, mais par des fictions juridiques dans les lois électorales, l'adresse de l'organisme qui leur remet une attestation de fréquentation devient celle de la personne elle-même. Donc, elle a une adresse.

505 Le deuxième obstacle, c'est la crainte du profilage social, et c'est peut-être ça le principal obstacle qui leur nuit pour décider d'aller voter. L'idée, là, d'aller se mettre en ligne avec le public en général, avec lequel les relations ne sont pas harmonieuses, ça les gêne à cause du sentiment d'exclusion sociale qui les habite.

510 Et ça, c'est l'obstacle le plus important. Comment peut-on contourner cet obstacle-là? C'est en utilisant ce qui s'appelle le vote sur les campus. Auparavant, seuls les étudiants pouvaient utiliser cette façon-là de voter qui consiste à... Peu importe l'adresse de l'étudiant, il pouvait déposer son bulletin de vote dans une urne, un centre de scrutin situé sur le campus. Et c'est le bulletin de vote qui est envoyé dans la circonscription du domicile réel de l'étudiant pour y être compté en faveur des candidats ou candidates de la circonscription qui correspond à l'adresse.

515 Alors, depuis 2019 au fédéral, on a élargi le vote sur les campus à l'ensemble de l'électorat. Toute personne peut y aller. En 2022, le provincial a fait la même chose avec le vote sur les campus, au moins pendant les quatre jours où ce service-là est offert, bien, toutes les personnes en situation d'itinérance pourraient être regroupées et aller voter là, en créant ainsi d'importantes lignes d'attente qui vont finir par convaincre le public et les politiciens et politiciennes que dorénavant, cette communauté-là, des personnes itinérantes, exerce son droit de vote.

520 Et ça, ça devrait changer quelque chose parce que généralement, les politiciens, ils veulent conserver le droit de vote pour la prochaine élection, et là, bien, tentent de satisfaire à leurs besoins.

525 Ça pourrait se traduire par davantage de logements sociaux avec soutien communautaire pour ceux qui en ont besoin, un meilleur accès aux services de santé, etc. Et ça s'appliquerait aux trois ordres de gouvernement, qui actuellement jonglent et se renvoient les responsabilités. Là, chacun des ordres de gouvernement voudrait garder leur vote.

530 L'autre exemple que ça donnerait, c'est la politique de démantèlement des campements, là, de la Ville de Montréal, qui est systématique, mais peut-être que ça... Actuellement, il n'y a aucun prix politique à payer pour faire ça, puisque les personnes premières concernées ne votent pas. Par contre, les personnes qui demeurent autour d'un campement ou d'une ressource, les personnes avoisinantes ou les commerçants, eux, sont réputés exercer davantage leur droit de vote.

535 Alors voilà, comment j'explique la rigidité de la politique concernant les campements. S'ils avaient déjà la réputation d'aller voter, ça serait un peu plus gênant de les mettre dehors de dehors, c'est ça, dans le but de conserver leur droit de vote. C'est comme ça que j'interprète la belle expression employée « amplifier leur voix ». Actuellement, elles n'en ont à peu près pas. Mais si on pouvait changer cette perception-là, autant dans l'esprit du public que des politiciens, ça pourrait améliorer la situation.

540 Alors c'est ça le bienfait du vote sur les campus. C'est en vigueur au fédéral, c'est en vigueur aussi au provincial, mais j'ignore si ça va être en vigueur au municipal. En 1922, le provincial a modifié sa loi, mais j'ignore si ça va être appliqué lors d'une élection municipale, et je demande à Élections Montréal de pouvoir répondre à cette question-là : allons-nous pouvoir voter sur les campus et rassembler les personnes itinérantes lors de la prochaine élection municipale?

550 Alors en gros, c'est ce que je voulais vous dire. Et je terminerai en disant qu'amplifier leur voix, c'est une belle expression. Ça correspond exactement à une phrase qui apparaissait sur une affiche d'Élections Canada lors de l'élection de 2008 et qui disait ainsi : « Participez. Chaque élection est l'occasion de s'exprimer, et chaque électeur a le même pouvoir. Ceux qui l'utilisent le transforment en influence. » Alors c'est ça. Ceux qui ont la réputation d'exercer leur droit de vote, comme la communauté des aînés par exemple, deviennent plus influents politiquement et

555 obtiennent davantage de services. Pour un politicien, il faut comprendre que si la communauté n'exerce pas son droit de vote, bien, il y a peu d'intérêt à bien le servir.

LA PRÉSIDENTE :

560 Alors je comprends que c'est l'essentiel de votre propos ce soir, je vous remercie beaucoup.

M. ROBERT BRUNET :

Voilà. Oui.

565

LA PRÉSIDENTE :

Il y aura sans doute, advenant ce droit, éventuellement, d'avoir la possibilité d'aller voter sur les campus pour les élections municipales. On va faire un suivi là-dessus.

570

M. ROBERT BRUNET :

Merci.

575

LA PRÉSIDENTE :

Il y aura sans doute de la mobilisation à faire, parce que vous le disiez...

M. ROBERT BRUNET :

580

Mais là, bien sûr, mais là, la mobilisation, je suis content que vous me posiez la question. Elle va se faire via les organismes membres du RAPSIM, parce que le RAPSIM appuie la démarche, et bien sûr, c'est à eux de prendre contact avec les personnes qui fréquentent leur organisme pour juste leur expliquer ça. Ne pas devenir partisan, là.

585

On ne veut pas leur dire pour qui voter, puis comparer les partis politiques...

LA PRÉSIDENTE :

590 Je comprends.

M. ROBERT BRUNET :

595 C'est juste d'exercer son droit de vote, va faire la ligne, c'est ça ta participation, applique le secret du vote, puis rendu dans l'urne, rendu au moment de voter, là, dans le centre de scrutin, si tu ne sais pas pour qui voter, tu peux annuler ton vote en marquant le bulletin sur tous les noms, mais au moins tu auras participé à faire la ligne d'attente. C'est elle qui va parler.

LA PRÉSIDENTE :

600 Ma collègue Judy Gold a une question pour vous, monsieur Brunet.

Mme JUDY GOLD :

605 Monsieur Brunet, avez-vous déjà fait des représentations à cet égard auprès de la Ville, lors d'une réunion de conseil municipal par exemple?

M. ROBERT BRUNET :

610 Merci. Non, pas à ce niveau-là. J'ai déjà été engagé par la Ville de Montréal comme agent de relations communautaires auprès des sans-abris. Et à cette époque-là, oui, je cherchais des moyens de faire exercer le droit de vote d'une manière collective pour justement contrecarrer les risques de profilage social. Mais je ne suis plus l'agent de relation communautaire de la Ville de Montréal. J'exerce ça au niveau fédéral dans la circonscription de Laurier-Sainte-Marie.

615

Mais j'ai cessé avec la Ville parce que je suis pas du tout à l'aise avec leur politique vis-à-vis les campements. Je n'irai pas m'adresser à des personnes en situation d'itinérance pour les renseigner comment exercer leur droit de vote, alors que mon patron les met dehors de dehors.

620 Moi, je dois être fier du patron pour laquelle je travaille, puis je ne suis pas fier de la Ville dans sa politique envers le démantèlement des campements.

LA PRÉSIDENTE :

625 Merci beaucoup, vous avez des appuis dans la salle.

M. ROBERT BRUNET :

Je les remercie.

630

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Brunet.

635

M. ROBERT BRUNET :

Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

640

On va prendre quelques minutes et passer à notre prochaine invitée.

Alors nous allons recevoir maintenant l'opinion du comité de pastorale sociale Centre-Sud Hochelaga-Maisonneuve avec monsieur Daniel Duranleau et Anderson Lorgis. C'est à vous. Vous avez 10 minutes, on vous écoute très attentivement.

645

M. DANIEL DURANLEAU, Comité de pastorale sociale Centre-Sud-Hochelaga-Maisonneuve :

650 Alors, bonsoir, mesdames et monsieur les commissaires, et merci de cette occasion de vous présenter la contribution du Comité de pastorale sociale du Centre-Sud-Hochelaga-Maisonneuve. Alors, mon coéquipier Anderson et moi, Daniel Duranleau, on prendra la parole ce soir, mais on veut souligner la présence d'autres membres du comité dans la salle et en ligne. C'est donc une prise de parole collective que nous vous présentons.

655 Un mot rapide sur notre comité de pastorale sociale. C'est formé de croyants et croyantes des communautés catholiques des quartiers du Centre-Sud et d'Hochelaga-Maisonneuve, et notre comité travaille à promouvoir les valeurs évangéliques de justice sociale.

660 La pastorale sociale, c'est l'activité de l'église qui réaffirme son option évangélique pour les pauvres et les personnes exclues. Elle travaille en solidarité avec toute personne de bonne volonté, à la transformation des rapports sociaux et des structures qui sont injustes et inacceptables. Et le travail se fait donc à l'échelle des quartiers comme dans notre cas, mais aussi plus largement au national et à l'international.

665 Donc, les quartiers du Centre-Sud et d'Hochelaga-Maisonneuve sont particulièrement touchés par l'aggravation de l'itinérance à Montréal. Avec les conséquences dramatiques que cela peut engendrer, comme nous le rappelle le décès de cet homme de 55 ans en décembre dernier, sur la place Valois, dans Hochelaga.

670 L'itinérance nous interpelle grandement en tant que résidents de ces quartiers, mais aussi en tant que croyants, et donc notre comité voulait prendre la parole et partager son regard sur la situation actuelle. Un regard qui, on en convient, n'est pas neutre, et c'est un regard de croyant actif dans nos quartiers qui refuse que des gens vivent dans des telles conditions et qui appelle à l'action et à la mobilisation.

675

Nous nous concentrons dans ce mémoire sur sept points principaux, dont deux engagements.

M. ANDERSON LORGIS, Comité de pastorale sociale Centre-Sud-Hochelaga-Maisonneuve :

680

Oui. Le premier point est d'affirmer haut et fort le droit au respect et à la dignité de toute personne. Le deuxième, la personne en situation d'itinérance, c'est comme mon frère, c'est comme ma sœur. Parce que moi, personnellement, j'étais... Je savais tout. Je ne savais pas exactement ce que ça veut dire l'itinérance. Parce que moi, j'avais tout perdu. Et chaque personne mérite d'être respectée et écoutée et traitée avec amour et compassion.

685

Troisième point. En aucun cas, il ne faut pas accepter que l'autre ne soit comme une nuisance, voire un déchet humain. Il y a beaucoup de personnes qui voient les personnes itinérantes comme un déchet, comme une personne qui n'a pas de vie, qui n'a pas de sens.

690

L'autre point, personne n'a les droits de nier son humanité à son voisin. On ne doit nuire à personne, parce que même si la personne est votre voisin, il peut être en situation d'itinérance. Même la personne qui est juste à côté, vous ne le connaissez pas. Mais pour que la dignité de chacun soit respectée, il faut avoir aussi les conditions physiques appropriées.

695

Il faut que les lieux d'hébergement des personnes soient adéquats, parce qu'il y a des personnes, il y a des places, des centres d'hébergement qui ne sont pas adéquats pour les personnes. Il faut que ça soit... que la personne se sente à l'aise.

700

Dans nos quartiers, il faut que chaque personne puisse avoir accès à suffisamment d'installations sanitaires et surtout à l'eau potable. Il y a des personnes qui n'ont pas ça. Et qu'il y ait des poubelles, un éclairage adéquat.

705

Il faut permettre à chacun d'avoir la possibilité de préserver sa propre dignité. La personne en itinérance, vous devez la respecter. Toute personne, parce que c'est peut-être votre mère, ça peut être votre sœur, c'est toute personne. Merci.

M. DANIEL DURANLEAU :

710 Notre comité rappelle avec force que l'itinérance est d'abord un problème social.
L'itinérance n'est pas d'abord un problème de sécurité. Il faut donc agir avec force sur les causes
de cette itinérance croissante. Il faut entre autres des réformes sociales qui favorisent l'accès à un
logement décent, avec un accompagnement approprié pour les personnes qui en ont besoin.

715 Il faut des prestations d'aide sociale majorées. Il faut éviter la judiciarisation comme moyen
d'intervention, etc. Alors, notre comité appuie donc plusieurs des revendications qui vous ont été
présentées par d'autres groupes, notamment plus tôt ce soir, le RAPSIM.

720 Soyons clairs, la charité et la gentillesse ne solutionneront pas à elles seules l'itinérance.
Elles ne doivent surtout pas rendre l'itinérance tolérable et justifier que rien d'autre ne soit fait. Tout
cela doit s'accompagner d'un ferme combat pour la mise en place de politiques publiques qui offrent
des solutions durables à l'itinérance. Il faut agir simultanément sur ces deux fronts.

M. ANDERSON LORGIS :

725 En troisième lieu, pour trouver des vraies solutions à l'itinérance, nous sommes convaincus
qu'il faut s'appuyer sur le vécu des personnes en situation d'itinérance. Tout comme moi, ces
personnes ont une histoire, un vécu ou un savoir. La personne qui survit dans la rue est pleine
d'enseignements. Moi, j'ai vécu la rue, je connais ce que ça veut dire l'itinérance.

730 En ce sens, notre communauté de pastorale sociale appuie fortement l'approche mise de
l'avant par le document de la Ville qui dit qu'il faut compter sur la prise de parole des personnes
ayant vécu de la rue dans les cadres des différents travaux en itinérance. Il est important de
renforcer la participation des personnes en situation d'itinérance dans la planification, la gestion et
la prise des décisions entourant l'intégration des ressources qui leur sont dédiées, à toute personne.

735

M. DANIEL DURANLEAU :

740 Un mot, maintenant, au niveau de l'accueil. Notre comité appelle à faire le pari de l'accueil de tous, même s'il est parfois, même s'il est souvent exigeant. Reconnaître à tous le droit de faire partie de la cité, c'est concrètement reconnaître le droit à chacun d'être là, d'occuper l'espace public, de ne pas être chassé au cas où, d'être exclu a priori comme mesure de protection.

745 Au sein de nos communautés chrétiennes, nous tentons de vivre ce pari de l'accueil et d'accueillir tout le monde. Même si, concrètement, cela peut engendrer, par exemple, un certain stress quand une personne circule dans l'église ou parle tout haut pendant la messe.

750 Et c'est pourquoi il faut aussi avoir des personnes désignées et formées au sein de nos communautés pour agir et réagir aux besoins. Il faut pouvoir rassurer les uns et les autres.

M. ANDERSON LORGIS :

755 Malgré toutes les difficultés de l'itinérance, il faut aussi voir à valoriser les gestes de bienveillance, les gestes de collaboration. Cela passe souvent inaperçu, mais pourtant, ils sont là. La réponse est là, devant vous, les gens. Il faut connaître et remettre en valeur les gestes individuels et collectifs de toute la Ville. Bienveillance entre les citoyens et les personnes en situation d'itinérance. Cohabiter avec la possibilité au quotidien, cela se fait et se vit. Saluer et demander le prénom des personnes. Ne pas faire le détour, mais chercher la rencontre, c'est possible, et partager. Donnez-nous cette tâche comme citoyen et de faire ce bout de chemin avec toute personne qui est en itinérance.

760

M. DANIEL DURANLEAU :

765 Notre comité voulait, finalement, prendre deux engagements dans son propre champ d'action, à savoir mener un dialogue de fond au sein de notre communauté et offrir un lieu de calme et de paix.

770 Alors le Comité de pastorale sociale, de concert avec les prêtres et les laïcs impliqués dans les paroisses du Centre-Sud et d'Hochelaga-Maisonneuve, prend l'engagement de mener au sein et avec nos communautés chrétiennes, un échange de fond sur les multiples réalités de l'itinérance et de la cohabitation sociale.

775 Nous aussi devons questionner nos perceptions, nos attitudes, nos actions, nos jugements. Il faut reconnaître que nos communautés et leurs membres, individuellement et collectivement, peuvent faire mieux. Nous devons améliorer ce qui doit l'être, et cela passe par une meilleure compréhension, par de la sensibilisation et du dialogue.

780 De plus, nos communautés chrétiennes doivent être des acteurs positifs au cœur de nos quartiers. Dans ce grand objectif d'une meilleure cohabitation sociale, nous devons être présents, prendre la parole et porter ce message pour exprimer les valeurs qui nous tiennent à cœur.

M. ANDERSON LORGIS :

785 Finalement, on sait que le quotidien des personnes en situation d'itinérance est trop souvent synonyme de bruit. Il y a beaucoup de gens qui sont là et qui font de la violence et des déplacements. Nous reconnaissons leurs besoins à trouver les lieux, des lieux calmes et de paix, de tranquillité, où on peut se déposer. Nos communautés permettent donc l'engagement, pendant la période hivernale, d'ouvrir une église dans chacun de nos quartiers. En faire une halte de paix et de calme pour tous les itinérants. Nous visons à offrir ces lieux deux demi-journées par semaine pour qu'ils puissent avoir du repos.

M. DANIEL DURANLEAU :

795 Alors, en conclusion, en préparant ce mémoire, plusieurs membres du Comité ont exprimé leur grande préoccupation de la situation, mais ils ont aussi souvent parlé de leur impuissance devant ce qui se passait dans nos rues et dans nos quartiers. Mais nous nous sommes vite convaincus que l'on pouvait agir avec un point de départ précis, celui du refus de la fatalité de l'itinérance. Il faut une plus grande ambition collective que de dire, l'itinérance, il y en a toujours eu,

800 il y en aura toujours. Ensemble, nous appelons les hommes et les femmes de bonne volonté à un vaste chantier collectif pour inverser la tendance actuelle. On convient que la situation est certes complexe et que les responsabilités sont variées, mais nous croyons que ce n'est pas au-dessus des forces d'une société humaine et accueillante de faire en sorte que chacun et chacune puisse vivre dans des conditions acceptables et avoir pleinement accès à ces droits. Merci.

805 **M. ANDERSON LORGIS :**

Merci à vous.

810 **M. DENIS LECLERC :**

Merci, merci à vous deux. Vous contribuez, avec ce mémoire-là à muscler un peu plus une pensée d'une chercheuse cet après-midi, qui parlait de l'obligation sociale d'avoir des réflexes solidaires plutôt que sécuritaires, pour être, au fond, plus compatibles avec des actions pour les personnes en situation d'itinérance.

815 Vous savez, notre consultation porte sur l'ouverture de ressources dans les différents arrondissements de la Ville de Montréal, idéalement avec des conditions harmonieuses de cohabitation. Est-ce que vous croyez que c'est important d'ouvrir de nouvelles ressources ailleurs dans les autres arrondissements de la ville? Parce que vos deux quartiers ont des leçons à donner à l'ensemble de la Ville de Montréal, vous êtes investis auprès des personnes en situation d'itinérance depuis bien longtemps. Est-ce que vous pensez que c'est un *must*, comme on dit en chinois, d'ouvrir plus de ressources?

820 **M. DANIEL DURANLEAU :**

825 Écoutez, après, il y a certainement l'approche de « dire chacun doit faire sa part » et effectivement, il y a une grande concentration dans nos deux quartiers. Alors cette idée que chacun puisse avoir des ressources de proximité, la proximité géographique aussi compte, hein? Ce n'est

830 pas pour rien qu'on a beaucoup dans nos quartiers parce qu'on est au cœur de la ville et tout, mais cette notion-là, que...

835 Alors oui, il en faut plus, de ressources. Il faut travailler à ce qu'on réussisse l'implantation de ces ressources-là. On convient que ce n'est pas évident tout le temps, mais on est capables, par le dialogue, par les échanges et tout. Et nous, dans le mémoire, on dit, nous, comme croyants et comme paroissiens, on a un bout à faire, à parler positivement, à comprendre, à parler, à échanger, à faire baisser le niveau d'inquiétude qu'il faut entendre, mais qu'il ne faut pas rester à ce niveau-là. Il faut travailler ensemble. Et effectivement, il y a ce travail-là, puis ces réflexes de solidarité, ils sont tellement plus gagnants que des réflexes sécuritaires stricts sur lesquels... Il ne faut pas que ça soit la première réponse. Il faut travailler autrement.

840 **LA PRÉSIDENTE :**

Judy Gold a une question, je crois.

845 **Mme JUDY GOLD :**

Oui, bonsoir.

M. ANDERSON LORGIS :

850 Bonsoir.

Mme JUDY GOLD :

855 Vous mentionnez le besoin des conditions physiques appropriées. À cet égard, vous écrivez dans le mémoire, entre autres, que dans nos quartiers, il faut que chacun puisse avoir accès à des installations sanitaires, à l'eau potable, qu'il y ait des poubelles, etc. Si je comprends bien, ces éléments manquent dans l'espace public en ce moment?

860 **M. ANDERSON LORGIS :**

Parce que moi, je pense personnellement, il y a surtout des églises, il y a des places qui, en tant que tel, où les personnes en itinérance peuvent se présenter pour avoir de l'eau potable, pour avoir une place où se reposer, puis se déposer. Comme s'il a besoin de prendre une douche.
865 Parce qu'en tant que tel, il y a beaucoup d'itinérants qui ne savent pas exactement où ils doivent aller prendre une douche, où ils savent exactement ce qu'ils ont vraiment dans le besoin. Une place comme ça, eux autres, il serait très, très, très possible pour eux autres.

870 **M. DANIEL DURANLEAU :**

Et en complément, ce qu'on peut dire, c'est qu'il en faut suffisamment. Alors s'il y a des endroits où ils sont bien pourvus, ce qui est probablement très surprenant, c'est que... Il faut que partout. C'est comme un absolu, ça. On disait qu'il faut permettre à chacun d'avoir la possibilité de préserver sa propre dignité. S'il n'y a pas ce qu'il faut, à ce niveau-là, on n'est pas dans une
875 humanité, on n'est pas dans ce qui est le plus beau entre nous, donc ça, c'est le minimum. Alors tant mieux s'il y a des endroits qui l'ont, mais on peut faire l'affirmation qu'il en manque partout.

LA PRÉSIDENTE :

880 Et vous êtes aussi sévères, entre guillemets, sur certaines ressources qui offrent de l'hébergement, mais qui ne sont pas adaptées, qui ne sont pas adéquates, qui ne sont pas chaleureuses. Est-ce que je me suis... est-ce que j'ai bien écouté, bien lu?

885 **M. DANIEL DURANLEAU :**

On ne fait pas un jugement global.

LA PRÉSIDENTE :

890 Il n'y a pas de jugement.

M. DANIEL DURANLEAU :

895 Il y avait la notion de dire... et c'est parti de ce que partageait une personne de la rue qui disait « moi j'aime mieux rester à la rue que d'aller dans un refuge ». Il nous disait « si vous voyiez comment on nous traite là-bas ». Donc, ce que nous, on dit, c'est qu'il y a un facteur humain aussi, au-delà du facteur mathématique de dire qu'il faut un certain nombre de places, il faut un facteur humain aussi.

900 Et ça, j'allais dire, c'est un bout sur lequel on devrait pouvoir se mobiliser. Ça ne demande pas autant de ressources... En tout cas. Donc, il y a forcément quelque chose là. Mais, on comprend, et, donc, ce n'est pas un jugement global et tout, et ce serait ne pas respecter aussi le travail qui se fait déjà. C'est exigeant, mais on appelle à... j'allais dire, à toujours continuer cet objectif-là d'humanité.

905 **M. ANDERSON LORGIS :**

910 Moi, personnellement, je pense qu'il y a déjà un travail qui est déjà là, mais s'il y a une possibilité qu'on puisse améliorer parce qu'il y a des gens qui sont dans l'itinérance qui refusent d'aller se présenter dans un refuge. Ils refusent, ils ne veulent plus, parce qu'en tant que tel, ils ne se sentent pas à l'aise, ils se sentent toujours rejetés, parce qu'il va toujours avoir... Il va toujours prendre sa tente, il va rester dehors. Mais ce serait toujours mieux que la personne qui est dans la situation d'itinérance, elle se sente bien dans un refuge, qu'elle ne se sente plus [inaudible]. Moi, c'est ça, personnellement.

915 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'ils se sentent mieux accueillis.

920 **M. ANDERSON LORGIS :**

C'est ça, exactement.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, Denis?

925

M. DENIS LECLERC :

Merci. Courte question, vous avez souligné dans vos recommandations, autant dans le document, mais vous en avez parlé, l'ouverture deux demi-journées par semaine dans deux églises différentes. Où en est ce projet-là? Puis comment il s'insère dans la multitude de besoins, est-ce qu'il demeure plus symbolique, ou vous considérez qu'il peut peut-être générer autre chose?

930

M. DANIEL DURANLEAU :

Nous, notre champ d'action comme Comité de pastorale sociale, c'est les églises, les paroisses. Alors cet engagement-là, il est ferme. On est clairs là-dessus, hein. Alors ce qu'on va en faire, ça n'a aucune prétention autre que d'être un lieu de paix et de calme. Puis on n'a pas lié le mot halte avec autre chose, là.

935

C'est de dire que, bien, on le sait, déjà nos églises sont ouvertes de temps en temps. On aimerait qu'elles le soient plus souvent et moi, par exemple, je suis de la paroisse de la nativité dans Hochelaga, où on l'ouvre, l'été, des demi-journées, une fois par mois environ. Et il y a toujours des gens qui viennent visiter, évidemment, mais il y a toujours des gens qui viennent juste se poser, se déposer, et c'est ça qu'on dit.

940

945

Mais nous, dans ce grand combat pour moins d'itinérance ou pas d'itinérance, ce qu'on pouvait faire, donc, on l'a regardé de cette façon-là. On s'est dit : on a des bâtiments, ils sont au cœur des quartiers. Si ça peut être un lieu où les gens associent ça à un lieu de calme pour juste faire la tranquillité, ce bout-là, on peut le faire.

950

Après ça, évidemment que ça demande un certain nombre de conditions, d'adaptations, mais... On n'a pas dit que c'était très facile. On a dit que c'est possible, et on va le faire. C'est dans

955 cette notion-là qu'on va avancer là-dessus, puis si on pouvait un jour, on rêverait à ce qu'elles soient
ouvertes encore plus souvent. Mais on se dit qu'on va commencer par quelque chose, puis on le
dit ce soir, là, devant la ville au complet, on va le faire.

LA PRÉSIDENTE :

960 Alors, ce n'est pas... Je comprends donc que ce n'est pas fait, mais c'est un projet pour des
églises de vos deux quartiers, c'est ça?

M. ANDERSON LORGIS :

965 Présentement, pour vous dire, chère madame, il y a une église qui est en tant que telle,
qui... Saint-Eusèbe, c'est une église qui est abandonnée. L'église, personnellement, c'est une très
belle chapelle, mais le problème qui est... Il va falloir qu'il y ait... Si la ville nous aide à récupérer
l'église, parce que l'église est en ruines. S'il y a la possibilité qu'on puisse renouveler l'église, parce
que l'église c'est une très grande église qui peut accueillir des gens, qui puissent s'asseoir, se
calmer. Avoir une place chaude où ils puissent se reposer et se déposer. Ce n'est pas une église
970 qui ne peut pas avoir la chaleur. On peut donner à l'église la chaleur qu'elle demande, mais c'est
une église qui est abandonnée présentement.

LA PRÉSIDENTE :

975 C'est une église qui a besoin d'amour.

M. ANDERSON LORGIS :

980 D'amour. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

985

D'accord. Est-ce que ça va? Alors, je vous remercie sincèrement tous les deux de votre passage devant nous.

M. DANIEL DURANLEAU :

990

Merci à vous.

LA PRÉSIDENTE :

995

Bonne continuation. Nous allons entendre dans quelques minutes notre prochain duo de représentants.

Alors nous recevons maintenant deux représentants de Québec solidaire, monsieur Guillaume Cliche-Rivard et madame Manon Massé. Vous avez 10 minutes, comme chacun, alors nous vous écoutons.

1000

M. GUILLAUME CLICHE-RIVARD, député, Québec solidaire :

Merci beaucoup et bonsoir tout le monde, très heureux d'être là. Puis on tient à remercier évidemment les commissaires, l'OCPM, la Ville, évidemment, ainsi que... On est accompagnés de Rodrigue [inaudible] et Émilie-Cloé Laliberté qui ont permis la recherche et la rédaction. Donc on veut les remercier également.

1005

Écoutez, il est évident que la question de l'itinérance, c'est la question de la cohabitation dans notre métropole, mais maintenant, un peu partout au Québec, c'est une question de plus en plus épineuse. Et la recherche de cet équilibre est de plus en plus difficile. Évidemment que nous, on s'adresse à la Ville en tant qu'élus à l'Assemblée nationale du Québec dans sa perspective d'exercer un levier dans son pouvoir de négociation, dans son pouvoir de levier, envers le

1010

1015 gouvernement du Québec pour aller chercher les fonds nécessaires pour permettre une meilleure cohabitation.

Essentiellement, le message que nous, on livre, c'est que moins il y aura de ressources, plus la cohabitation sera difficile dans nos quartiers, et inversement, plus il y aura de ressources et plus la cohabitation sera facile.

1020 Les organismes doivent davantage être compris comme étant la solution et non la cause des tensions sociales. Et si on comprend ça, qu'ils sont la solution et non pas le problème, là, si nos citoyens arrivent à comprendre ça, je pense qu'on aura un grand bout de chemin de fait.

1025 Évidemment, Manon Massé et moi allons continuer de mettre l'accent malheureux sur la déresponsabilisation de nos gouvernements provinciaux et fédéraux successifs face à leurs obligations fondamentales.

1030 Il est évident que l'intersection des crises du logement, de la santé mentale, de la toxicité des substances ainsi que l'accroissement des inégalités sociales et de la pauvreté sont responsables de la situation que nous vivons actuellement.

1035 On a quelques éléments dont on veut traiter avec vous aujourd'hui, dans le peu de temps qu'on a, mais un de ces éléments-là, qui nous touche particulièrement, nous, ce sont les enjeux de concentration. Vous en avez discuté un petit peu tout à l'heure, mais force est de constater... puis on a fourni une carte en page 4 de notre mémoire, qu'une grande majorité des ressources en situation d'itinérance sont concentrées au sud de la rue Ontario et à proximité de la rue Notre-Dame.

1040 Et nous, on est capable de vous en parler, en tant qu'élu de Saint-Henri-Sainte-Anne, notamment, Manon comme élue, évidemment, ici dans Sainte-Marie-Saint-Jacques et notre collègue Alexandre Leduc, évidemment un petit peu plus vers Hochelaga-Maisonneuve où finalement, on se rend compte que les personnes en situation d'itinérance un peu partout sur l'île de Montréal vont chercher les ressources au Sud, ce qui n'est pas sans causer de difficultés liées à la concentration des besoins vers le Sud, alors que des gens qui sont issus du Nord, des quartiers

1045 du Nord, devraient pouvoir rester dans leur communauté, devraient pouvoir être à proximité de leur CLSC, de leur travailleuse sociale, de leur banque alimentaire, ce qui leur favoriserait ou leur permettrait de bien plus grande capacité de remobilisation que de devoir se déplacer vers le Sud pour aller chercher des ressources.

1050 Et moi, je fais l'exemple de la maison Benoît-Labre dans Saint-Henri, qui est seule à œuvrer presque depuis la fermeture du SDS Gordon à l'ensemble du grand Sud-ouest et plus encore des gens de Dorval, Lachine, Lasalle, Verdun, Côte-des-Neiges, évidemment, tout Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles, la Petite-Bourgogne...

1055 Tout le monde descend vers Saint-Henri-Sainte-Anne, vers la maison Benoît-Labre, qui est, évidemment, surchargée par rapport à ses capacités, par rapport à son habitude, par rapport à ce qu'elle reçoit normalement et ce qu'elle devrait recevoir comme besoin ou comme type de citoyens ou comme nombre de citoyens.

1060 Évidemment, l'accessibilité des ressources joue un autre rôle, aussi. Quelques ressources existent au Nord, mais ne sont pas si facilement accessibles que ça, je pense notamment à Ricochet, qui est très proche de l'eau, à Pierrefonds, ce n'est pas si évident que ça d'accès pour quelqu'un qui se situerait dans l'Est de la ville évidemment, ou au Nord de la ville.

1065 Je peux penser notamment à L'amour est en action qui se retrouve également au Nord avec des lignes finalement d'autobus et de métro qui font en sorte que c'est beaucoup plus facile de descendre au Sud, même si on a une ressource à semi-proximité. Alors je pense qu'il va falloir qu'on réfléchisse davantage.

1070 Et le dernier élément que moi, je veux discuter avec vous, c'est l'élément de découverte de services, dont deux éléments, notamment les horaires. Donc, on a des organismes qui ferment, par exemple des centres de jour qui vont fermer à 15 h l'après-midi, alors que d'autres sources analogues ou à proximité, de nuit, vont ouvrir à 19 h, à 20 h le soir.

1075 Ce qui fait en sorte qu'on a dans des moments de concentration importante où les autres
citoyens investissent davantage les lieux publics, des éléments de friction et des éléments de
problématique. Alors que si le centre de jour était prolongé jusqu'à l'ouverture du refuge de nuit, par
exemple, analogue, que j'appelle, ou correspondant, on aurait des situations plus faciles, et moi je
donne l'exemple, justement, encore une fois, dans Saint-Henri, de Résilience, qui descend, qui
1080 ferme beaucoup plus tôt que Mitshuap qui va ouvrir de nuit. Et donc, il y a des gens qui vont se
trouver à chercher, errer, et chercher de la chaleur, de la proximité, des ressources beaucoup plus
proches. Et, pendant ce temps-là, on va avoir ces problématiques-là.

1085 Et je fais, en terminant, le même parallèle avec week-end et semaine. Il y a plusieurs
ressources de centres de jour, puis je les nomme dans le mémoire, qui sont fermées le week-end
alors que ça permettrait une bien meilleure cohabitation si on pouvait les avoir ouverts sept jours
sur sept.

Mme MANON MASSÉ, députée, Québec solidaire :

1090 Alors cette question de découverte et de déconcentration, elle est centrale. Et ça parle
des communautés. Alors je pense que tout un autre aspect qu'on voulait porter à votre attention,
c'est la dimension, que d'ailleurs les précédentes personnes sont intervenues, c'est la question des
communautés.

1095 Quand mon collègue vous dit, bien, les gens se déplacent. Les gens qui se retrouvent en
situation d'itinérance avaient un lieu où ils habitaient, un milieu de vie, avec leurs ressources. Alors
quand ils doivent se déplacer, ils se coupent d'un lieu, ils se coupent de leur communauté, ils se
coupent des relations qu'ils ont avec le dépanneur, avec... Et on les force donc à se retrouver dans
1100 une communauté qui n'est pas la leur. Oui, les services sont là, mais ce n'est pas juste des services,
l'itinérance. On va passer à travers ça si on se met main dans la main, tout le monde.

1105 Et dans ce sens-là, on l'a bien compris dans les expériences antérieures, que c'est essentiel
de créer des espaces de dialogue où l'ensemble des citoyens, qu'ils aient un toit sur la tête ou non,
soient en mesure de pouvoir venir s'exprimer, venir, partager leurs inquiétudes, venir questionner

la réalité, venir comprendre, ensemble, c'est quoi la réalité de l'itinérance? Ce n'est probablement pas juste la personne qu'on voit en situation d'itinérance, c'est plus complexe.

1110 Alors ces lieux-là, bien, c'est extraordinaire, au Québec, vous le savez, on est créatifs et créatives. Il y a des expériences qui se sont développées et je pense notamment à l'Engrenage à Saint-Roch, à Québec, qui, à travers une démarche citoyenne comme ça, parce que Saint-Roch, c'est aussi un haut lieu où les personnes en situation d'itinérance se trouvent à Québec, où cette démarche citoyenne là a créé des assemblées publiques où les gens pouvaient venir questionner, réfléchir ensemble, rencontrer des personnes en situation d'itinérance pour pouvoir échanger et
1115 aussi se poser la question, mais qu'est-ce qu'on peut faire comme concitoyen pour faire en sorte... parce que souvent c'est ça qu'ils nous disent, on trouve ça inhumain, ce que vivent ces gens-là, comment ça se fait qu'on est rendu là au Québec?

1120 Alors ces démarches-là de communauté, comme l'Engrenage le fait, comme ici même dans ma circonscription, la Corporation de développement communautaire, la CDC Centre-Sud qui est justement en train de développer un projet pilote pour améliorer le climat entre les organismes qui interviennent avec les personnes en situation d'itinérance et l'ensemble des citoyens, qu'ils aient un toit sur la tête ou non.

1125 Et l'idée, c'est de créer un petit kit d'outils qui va pouvoir être utile un peu partout, en s'appuyant sur l'expérience d'Engrenage dans Saint-Roch, qui va pouvoir être reproduit, et pas plus tard que tantôt, je jaisais avec des gens de Saint-Henri, de la Table de quartier, qui disaient, oh, c'est intéressant, parce que l'enjeu de la cohabitation, ça concerne tout le monde.

1130 Et ça concerne aussi les gens qui la vivent, hein? Ça a été nommé plus tôt, comment, quand ça sort médiatiquement, on entend une voix, mais on n'entend pas l'autre? Et si on veut s'accueillir dans notre communauté, accueillir nos concitoyens qui vivent cette étape en itinérance, bien, il faut être capable de s'asseoir et de dialoguer. Puis il faut aider les groupes communautaires qui, eux autres, leur première job, c'est de s'occuper d'offrir des services à ces gens-là, pas de défendre
1135 l'existence même de cette ressource.

Parce que vous le savez que la crise de l'itinérance, c'est une crise de santé publique, alors c'est quelque chose qu'on a à prendre collectivement. On a pris collectivement ensemble la COVID, bien, la crise de l'itinérance, on devrait être capables aussi de la prendre collectivement.

1140

Je ne veux pas terminer sans vous parler de valorisation des expériences positives vécues par les personnes en situation d'itinérance. Par exemple ici, dans ma circonscription, le groupe Tapage, qui permet à des personnes en situation d'exclusion de pouvoir rendre service à la communauté. La Maison du Père, aussi, elle a un projet avec la SDC du Village.

1145

Et ça change le monde d'être en contact direct et de pouvoir échanger et de pouvoir poser des questions. Et pour les gens qui contribuent à embellir la rue, rendre service aux commerçants, bien, ça fait que le monde crée des liens et ça, bien, ça nous aide collectivement, à faire communauté.

1150

Je dirais qu'on termine avec trois grandes recommandations qui s'adressent... en fait, on veut inviter la Ville à faire cheminer ces recommandations au gouvernement du Québec. Nous allons être là pour les accueillir et les pousser encore plus fort.

1155

Donc, ouvrir des nouvelles ressources avec soutien communautaire dans l'ensemble des arrondissements. Prévenir et contrer toute découverte de service en assurant un financement suffisant et récurrent, et assurer une équité en matière d'accès aux services. Ça, c'est fondamental, c'est les ressources.

1160

Prévoir la création d'espaces de dialogue citoyen neutres et indépendants – je vous ai parlé de l'exemple du Centre-Sud – appartenant aux citoyens pour permettre une mobilisation, le partage en amont des projets, mais aussi tout au long de la vie, de l'implantation de ces projets-là, et voire même par après.

1165

C'est une question de cohabitation. Il faut l'expérimenter, il faut en parler. Et finalement, bien sûr, valoriser les expériences et reconnaître l'expertise extraordinaire du milieu communautaire au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

1170 Merci beaucoup à vous deux. Très clair. Mon collègue Denis Leclerc a une question pour vous.

M. DENIS LECLERC :

1175 Bonjour à vous deux. Vous avez un petit peu abordé, répondu en partie, en soulignant que la Ville, vous souhaitez qu'elle soit porteuse de messages auprès des instances gouvernementales fédérales et surtout provinciales, donc ça, ça va, mais... qu'est-ce qui revient quand même à la Ville au niveau des actions puis des interventions sur l'itinérance, qui est plus du domaine soit directement municipal ou en tout cas qui peut... des responsabilités qui peuvent se partager?

1180

Mme MANON MASSÉ :

1185 Bien, je peux y aller. Regardez, tantôt, on vous parlait d'installations sanitaires. Ce n'est pas Québec qui va faire ça. Quand on parle de logement social, oui, Québec, il faut qu'il mette le *cash*, mais il faut que les villes soient parties prenantes pour l'atterrissage de ces affaires-là. Quand on parle d'installations sanitaires, j'incluais aussi, vous l'entendez bien, ramasser les vidanges, etc.

1190 Les politiques par rapport au démantèlement, je sais que ça ne fait pas partie de votre mandat, mais c'est majeur. C'est majeur, hein? Je reprends les paroles de Robert, mettre dehors le monde dehors, c'est comme... il y a un non-sens.

1195 Oui, je pense que les municipalités ont un rôle à jouer. Avec une approche solidaire. Moi, je retiens, je ne l'avais pas entendu cet après-midi. C'est vrai qu'il faut développer une approche solidaire, moins sécuritaire. Par exemple, la tendance actuellement de la Ville de prendre des ententes avec des entreprises privées comme Sirco ou Cohab, qui sont, en fait... qui disent clairement : « nous, ce qu'on fait, c'est de la répression ». Bien, là, *come on*. Ce n'est pas de même qu'on veut, au Québec, relever le défi. Donc, oui, la municipalité a un rôle à jouer.

M. DENIS LECLERC :

1200

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1205

On en est persuadés, que la municipalité a des choses à faire. Moi, je voudrais attirer votre attention en page 3 de votre mémoire, vous dites que oui, il faudrait vraiment avoir un réel réseau de ressources et de services sous le leadership de la santé publique. Et me je suis demandé pourquoi? Et la phrase se continue, permettant d'amoindrir les tensions de cohabitation quotidienne à Montréal. Est-ce que vous pouvez m'expliquer ça, s'il vous plaît?

1210

M. GUILLAUME CLICHE-RIVARD :

1215

Tout à fait. Écoutez, le constat qu'on fait, c'est que la santé publique, qui est très rapide à responsabiliser exclusivement le communautaire pour la gestion et le développement de ressources à Montréal et ailleurs en matière d'itinérance, alors que la santé publique, dans une crise humanitaire, devrait jouer un rôle primordial et fondamental. En développer, des refuges, en développer, des ressources, des places et de facto donc réduire lesdites pressions sociales.

1220

Manon et moi, on fait souvent l'exemple de la pandémie. En pandémie, on s'est mobilisés, la santé publique s'est mobilisée, elle a réservé des locaux, elle a enligné des postes de vaccination, elle a embauché des gens et on a réglé... en tout cas, pas réglé, mais on a vécu une crise où la santé publique était proactive.

1225

Comment se fait-il que 100 % de la responsabilisation, de la gestion, du développement, la santé publique la délègue, avec un leadership souvent tendu, là, où la reddition de comptes devient plus souvent au cœur que l'appui, pour certains, là, je ne vais pas me faire porte-étendard de l'ensemble, mais pour certains, alors qu'elle devrait être celle qui développe ces ressources-là. En partenariat, évidemment, avec le communautaire qui fait un travail absolument inouï et extraordinaire. Mais le communautaire est déjà à bout de ressources, ils vous l'ont partagé. Le

1230 financement de la mission n'est pas du tout suffisant et on leur demande à chaque appel de service d'offrir 5, 10, 15, 20 lits supplémentaires alors qu'on sait tous et toutes que c'est par centaines qu'il faudrait qu'on ouvre des refuges.

Mme MANON MASSÉ :

1235

Je donne un autre exemple, madame Émond. Les sites d'injection supervisée, ça semble poser problème. Je pense que le RAPSIM est bien venu nous expliquer que c'est un des outils qu'on a pour, justement, aider à la cohabitation. Mais quand des exemples comme Benoît-Labre arrivent, comment ça se fait que la santé publique n'est pas dans la rue pour aller défendre le site d'injection supervisée? C'est une question de santé publique. Ce n'est pas des drogués qui s'en vont se piquer dans une piquerie, là. C'est un autre exemple que la santé publique doit être là aussi dans le sens que Guillaume amenait, mais aussi d'être là comme bouclier face au vent très fort que vivent les groupes communautaires à présent.

1240

1245

LA PRÉSIDENTE :

Vous aimeriez que la santé publique du Québec soit vraiment... exerce un leadership beaucoup plus que ce qu'actuellement, le ministère de la Santé et des Services sociaux lui accorde? Parce que nous, ce qu'on comprend, c'est que c'est vraiment autour des CIUSSS que les rôles et les responsabilités en itinérance sont répartis, et que ce qu'on donne à la santé publique... Ça m'a étonnée, surtout dans l'implantation d'une série de ressources. Mais on vous a bien entendu.

1250

Mme MANON MASSÉ :

1255

On veut qu'ils jouent un rôle. En fait, on veut que ce soit pris comme étant un enjeu de santé publique.

LA PRÉSIDENTE :

1260

D'accord.

Mme MANON MASSÉ :

Ce qu'il n'est pas présentement.

1265 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Judy Gold?

1270 **Mme JUDY GOLD :**

Oui, vous avez mentionné des exemples de cohabitation positive, à Saint-Roch, par exemple. Néanmoins, à votre avis, si on ne s'attaque pas au fond du problème, aux sources du problème de l'itinérance, c'est-à-dire le manque de logement, le manque de services de santé, la pauvreté, est ce que la cohabitation harmonieuse à l'échelle de la ville peut vraiment exister, compte tenu du contexte sociopolitique d'aujourd'hui.

1275

M. GUILLAUME CLICHE-RIVARD :

Vous avez raison. On connaît les statistiques du nombre de gens qui se retrouvent malheureusement en situation d'itinérance. Au dernier recensement, on tournait autour du tiers. Ce sont des gens qui ont été expulsés de leur logement. Et là on va faire l'objet où le TAL a annoncé un 6 % de taux d'augmentation de loyer. Je veux dire... Ça a juste, comme, aucun sens.

1280

Et combien de gens... 6 %, là, sur un loyer, ça peut être 120 piastres par mois de plus, facilement. Ce sont des gens qui vont se retrouver à être incapables de le payer et donc la prévention avec un chèque d'aide sociale de un, qui permet de payer une chambre ou un appartement va nous aider, du logement social hors marché communautaire, avec le soutien sociocommunautaire nécessaire, va nous permettre, en prévention. Des services de santé mentale accessibles vont permettre à ce que les gens reçoivent les services nécessaires qui leur permettront de rester en logement. Et là, on est en prévention seulement avec du logement suffisant.

1285

1290

Mais après, il faut aussi qu'il y ait une sortie, et la sortie de l'itinérance, elle non plus, elle n'est pas couverte de manière suffisante. Le gouvernement du Québec annonçait 500 unités de logement aux derniers états généraux. Il n'y avait aucun dollar de promis en soutien communautaire pour ces 500 places.

1295

Les refuges, les organismes nous le disent : ils ne sont pas un parc de gestion immobilier, ce n'est pas ça la réintégration au logement. Il faut prévoir les fonds nécessaires, il faut prévoir les fonds suffisants pour que ça marche. Il faut donner de l'accompagnement et pour l'instant, le gouvernement a encore annoncé des logements sans prévoir un dollar en amont sur l'accompagnement de la part des organismes. Mais ça ne marchera pas et on va être continuellement pris à éteindre des feux et on ne s'en sortira jamais si les fonds en prévention et en sortie de crise ne sont pas là eux aussi.

1300

LA PRÉSIDENTE :

1305

Ma collègue, c'était, est-ce que dans la situation actuelle, on rêve de demander une cohabitation sociale harmonieuse avec des implantations de ressources?

M. GUILLAUME CLICHE-RIVARD :

1310

Non.

Mme JUDY GOLD :

1315

C'est ça qui est la question.

Mme MANON MASSÉ :

1320

Ce n'est pas utopique. Il s'en produit régulièrement. Mais ce qu'il faut, au-delà de la prévention dont on vient de parler, c'est... Ce qu'on en comprend, c'est qu'il faut créer ces espaces de dialogue là. Les gens qui sont heurtés par la présence et qui veulent... comme on parle de

problème de cohabitation, si on peut dire ainsi, je veux dire, leurs préoccupations sont justes, sont sincères, on ne peut pas les nier, il faut en tenir compte.

1325 Mais c'est dans le dialogue. Ces gens-là, ils ne savent peut-être pas que la personne qu'ils croisent tous les matins, elle était journaliste à Radio-Canada il y a un an et demi. Ils pensent que je ne sais pas quoi, puis on part dans je ne sais pas quoi parce qu'on a des préjugements, tout le monde. Moi, j'en ai, on a tous.

1330 Alors c'est pour ça que nous, on croit, à Québec solidaire, que d'avoir... parce que la crise, elle est rendue là où elle est rendue, d'avoir des espaces d'échange, de partage, qui permettent à la population d'amener leurs préoccupations. Des endroits d'échange, j'ai oublié de vous dire, animés par des groupes neutres, donc, qui n'ont pas pas la charge déjà de s'occuper des personnes, itinérantes ou quoi que ce soit, on pense aux tables de quartier, qui permettent ce
1335 dialogue, qui permettent de réfléchir ensemble. Comment ça se fait que je suis arrivé dans le quartier il y a dix ans, il n'y en avait pas autant? Ça serait le fun qu'on comprenne, il ne faut pas juste dire qu'il y en a trop. Comment ça fait qu'on est rendu là? Et c'est là que ces lieux d'échange, à notre sens, permettent d'atterrir des projets de façon beaucoup plus harmonieuse.

1340 Et mon autre petit bout, je reviens. Si c'est un problème de santé publique, je pense qu'on va toucher le monde autrement parce que pour le moment, il y a le préjugé que les gens dans la rue... je n'ai pas besoin de le dire, vous le savez autant que moi, hein.

LA PRÉSIDENTE :

1345 Avant de vous dire merci, quelqu'un, cet après-midi, a dit cette phrase : l'itinérance, ce n'est pas uniquement une question de lieu, c'est une question de lien. Et j'ai trouvé ça pas mal beau. Vous aussi visiblement.

1350 Alors merci à vous deux d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer. Et puis mesdames, messieurs, nous allons prendre une pause de 15 minutes et revenir vers 20 h 45. Merci.

Mme MANON MASSÉ :

1355

Merci à vous.

1360

PAUSE

LA PRÉSIDENTE :

1365

Nous reprenons la séance d'audition des opinions avec la présentation de la direction régionale de la santé publique de Montréal, avec la présence de madame Imane Cheriet. Je vais vous laisser vous présenter, madame Cheriet, et dire que vous avez un collègue en ligne qui vous accompagne.

1370

Mme IMANE CHERIET, médecin spécialiste, direction régionale de santé publique de Montréal :

1375

Parfait, donc bonsoir, Imane Cheriet, je suis médecin spécialiste en santé publique à la direction régionale de santé publique de Montréal, la DRSP. Je travaille depuis un an et quelques, à peu près, dans les dossiers de la prévention de l'itinérance et aussi de l'équité en santé autochtone. Je suis accompagnée de monsieur Simon Tessier qui est en visioconférence. Je vais laisser se présenter.

1380

M. SIMON TESSIER, conseiller cadre, direction régionale de santé publique :

Oui, bonjour, je suis Simon Tessier. Je suis conseiller cadre sur les politiques et partenaires stratégiques à la direction de santé publique. Alors j'accompagne docteur Cheriet dans ce dossier.

LA PRÉSIDENTE :

1385

On vous écoute, vous avez 10 minutes.

Mme IMANE CHERIET :

1390

Parfait, merci. J'ai parti mon chronomètre. Ça marche. D'entrée de jeu, j'aimerais commencer par positionner le mandat de la direction régionale de santé publique qui est notre posture. Nous, notre lunette, c'est vraiment une lunette de santé, puis on est encadrés par une loi, la loi de santé publique, et nos fonctions qui vont vraiment être mises à profit dans cet exercice, c'est les fonctions de surveiller la santé de la population, informer la population de son état de santé et de ses déterminants, protéger la santé de la population, puis aussi réduire les inégalités sociales de santé, notamment par l'influence de politiques publiques. Il y a d'autres fonctions de santé publique, mais c'est vraiment d'elles dont on va traiter aujourd'hui.

1395

1400

Puis notre posture, c'est vraiment, pour ce mémoire-ci, c'est vraiment une posture de valorisation de l'expertise terrain. On a eu la chance de collaborer avec des organisatrices et organisateurs communautaires, des directions locales de santé publique qui sont vraiment au niveau local et qui ont pu nous amener vraiment beaucoup de connaissances riches, donc beaucoup des recommandations qu'on va émettre sont inspirées de nos rencontres.

1405

Puis, on est aussi dans une optique de collaboration et de responsabilité partagée. Puis ça aussi, les recommandations vont beaucoup le refléter.

1410

Premièrement, les termes de la consultation et le cadrage de santé publique que ça implique pour nous. Évidemment, il y a la question de l'itinérance et de la santé publique. Effectivement, l'itinérance, c'est une question, c'est un enjeu de santé publique, un phénomène qui est en augmentation et en évolution à Montréal, c'est-à-dire que les profils sont de plus en plus diversifiés et spécifiques.

1415 On a publié à l'été et à l'automne des feuillets sur le dénombrement de 2022, donc je ne
vais pas prendre le temps d'exposer les données aujourd'hui, ce n'est pas l'objet, mais pour les
personnes qui écoutent, ce sont des données qui sont disponibles, accessibles.

1420 L'itinérance, aussi, ça s'explique par une combinaison de facteurs. C'est un enjeu complexe
qui est déterminé à la fois par des facteurs structurels, sociaux, individuels. Il y a plusieurs façons
de les catégoriser, en fait. Mais quand on parle, par exemple, de facteurs structurels, on pense à
l'offre de logements, notamment de logements sociaux et communautaires. On pense aux mesures
de lutte à la pauvreté.

1425 Au niveau social, on est dans des enjeux plus au niveau de discrimination, racisme, violence
familiale, communautaire. Puis au niveau individuel, ça peut être une série de facteurs, ça peut être
des enjeux de santé, enjeux de santé mentale, enjeux de santé physique. Ça peut être des
expériences adverses à l'enfance, puis aussi des événements ponctuels, par exemple un incendie,
une perte d'emploi, des choses comme ça.

1430 On peut aussi parler, des fois, de facteurs systémiques, puis les fameux points de bascule,
donc les transitions dans la vie qui font en sorte qu'on devient plus vulnérable à la perte de logement.

1435 Ensuite, pour ce qui est de l'itinérance et la santé, on est vraiment dans une relation
bidirectionnelle. Donc des enjeux de santé peuvent mener à la précarité résidentielle et
inversement, la précarité résidentielle et la situation d'itinérance ont des effets sur la santé,
notamment en termes d'augmentation de la mortalité, réduction de l'espérance de vie de 10 à
20 ans, et j'en passe.

1440 Je vais aller un peu plus vite vu que je vois le temps, mais la liste est longue, que ce soit en
termes de maladies infectieuses, aggravation des maladies chroniques, etc.

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Ne vous mettez pas à parler plus rapidement, parce que vous parlez déjà très rapidement.

1450 **Mme IMANE CHERIET :**

O.K. Est-ce que vous aimeriez que je ralentisse?

1455 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1460 **Mme IMANE CHERIET :**

D'accord. Ça marche.

1465 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour le bénéfice de tout le monde.

1470 **Mme IMANE CHERIET :**

Oui, j'ai tendance à parler vite dans la vie. Je vais ralentir.

1475 Ensuite, l'autre terme de la consultation, c'est la cohabitation sociale. Ce qu'on réalise quand on regarde la définition qui est utilisée par la Ville et qu'on regarde la littérature scientifique, c'est qu'il n'y a pas de définition unanime de ce terme. Et aussi que ça peut être régi par différentes visions quant à la place que devraient, peuvent prendre les personnes en situation de marginalité dans l'espace public, que ça aille de l'invisibilisation à la représentation plus à un niveau démocratique. Et là, on s'inspire des travaux de Michel Parazelli, qui a publié un livre récemment.

Et donc nous, pour le restant de la présentation et dans notre mémoire, on préfère utiliser le terme partage équitable de l'espace public, sachant que le terme cohabitation sociale est quand même teinté déjà, et il ne fait pas consensus, et il a un certain potentiel de stigmatisation.

1480 Ensuite, l'autre élément à considérer, c'est que, en ce moment même, le partage de l'espace public ne s'opère pas dans un terrain neutre. Il y a des encadrements réglementaires, des normes, des pratiques qui font en sorte que la possibilité des personnes en situation d'itinérance d'être dans l'espace public est largement restreinte.

1485 Qu'on pense à des pratiques d'aménagement, par exemple des pratiques d'aménagement qu'on dit hostiles. Qu'on pense au phénomène de judiciarisation, puis ça, c'est bien reconnu, notamment dans le Plan concerté montréalais en itinérance, que c'est un enjeu, et qu'on pense aussi finalement à la question des campements.

1490 En ce moment, le nombre de compléments augmente de plus en plus, même si on n'a pas de données solides, puis la politique actuelle de la Ville, c'est une politique d'interdiction avec approche graduelle, puis ça mène à des situations où il y a des démantèlements dans des contextes où les gens ont nulle part où aller. Ça, c'est une autre façon aussi de gérer l'espace public.

1495 Donc essentiellement, notre message, c'est que la façon d'appréhender le partage de l'espace public devrait se faire de manière inclusive, en évitant la stigmatisation, puis en prenant en compte les besoins de tout un chacun. Tout le monde vit des sentiments d'insécurité. On ne nie pas ça. Ça inclut aussi les personnes en situation d'itinérance.

1500 Ensuite, les considérations préalables. Donc, avant de passer aux recommandations, on veut émettre quatre constats. Le premier, c'est que les ressources en itinérance sont nécessaires dans un contexte où les besoins sont en évolution, se diversifient, et dans un contexte où les ressources sont insuffisantes. On ne va pas émettre de recommandations spécifiques sur les ressources à mettre en place, mais par contre, c'est quand même certains constats de base qui
1505 sont partagés quand on parle à nos partenaires terrain, notamment, c'est que les ressources doivent

être variées et répondre aux besoins locaux. Ce qui veut dire reconnaître l'expertise du milieu communautaire et aussi des personnes concernées elles-mêmes.

1510 Aussi, il semble être quand même assez consensuel que ça prend des ressources à échelle humaine un peu partout, mais pas dans une optique de décentralisation ou de déplacer les gens, vraiment dans une optique de maintenir les gens dans leur quartier, pour être capable d'avoir un sentiment d'attache.

1515 Puis, finalement, ça, c'est vraiment de la base, mais, des ressources qui peuvent être implantées de façon optimale, ce sont des ressources qui sont financées de manière prévisible, pérenne, suffisante. Puis ça, c'est un enjeu qu'on nous nomme souvent.

1520 Ensuite, c'est sûr, on est la santé publique, donc c'est une évidence pour nous, mais je pense que c'est aussi une évidence pour tout le monde, ça nous est souvent apporté, que l'important c'est aussi d'agir à la source, en prévention. Ça passe notamment par l'accès au logement et le maintien en logement. Pas que, mais notamment.

1525 Ensuite, la participation des personnes en situation d'itinérance est essentielle, puis c'est nommé aussi dans le document de positionnement de la Ville.

1530 Puis, finalement, on juge qu'un regard spécifique doit être porté sur les réalités et besoins des personnes autochtones. Il y a une multiplicité de parcours, comme je disais, il y a énormément de besoins spécifiques, mais on trouve très important de quand même nommer spécifiquement les personnes autochtones, notamment étant donné la forte surreprésentation. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les causes qui sont spécifiques, les solutions qui se doivent d'être spécifiques.

Puis aussi ne pas oublier une approche basée sur les distinctions. Donc ce n'est pas un bloc de personnes monolithique. Il faut avoir des approches différentes pour les différents groupes.

1535 Ensuite, je vais passer aux recommandations. On a cinq recommandations phares. La première, la première à la gouvernance du partage de l'espace public? Ce qu'on constate, c'est

qu'il demeure encore un besoin de clarifier une vision commune du partage de l'espace public, des rôles et responsabilités et des indicateurs de suivi.

1540 Donc, notre première recommandation, c'est de profiter de la mise à jour du prochain Plan concerté montréalais en itinérance pour convenir d'une vision commune. C'est quoi, le partage de l'espace public, et asseoir la gouvernance, autant en termes de leadership que de rôles et responsabilités et que de zones d'imputabilité, surtout.

1545 Notre deuxième recommandation, c'est de définir des indicateurs de suivi du partage de l'espace public de manière participative et intersectorielle. Et je pourrais ajouter aussi inclusive. Donc, c'est-à-dire considérer les indicateurs de la perspective de toutes et tous, incluant les personnes en situation de marginalité. Concevoir aussi des indicateurs positifs, notamment en ce qui a trait au partage de l'espace public autour des ressources. Qu'est-ce qui se passe bien? Et
1550 aussi l'environnement bâti autour d'une ressource. Est-ce que c'était une minute?

LA PRÉSIDENTE :

C'était une minute.

1555

Mme IMANE CHERIET :

C'était une minute. O.K., je vais aller plus vite. Ensuite, autour de l'imputabilité autour de l'implantation d'une ressource. On considère que l'imputabilité autour de l'implantation d'une
1560 ressource doit être partagée. Puis ça, ça passe notamment par une stratégie de communication commune en amont de l'implantation d'une ressource, mais aussi pendant et après. Commune entre le communautaire, le municipal et le réseau de la santé. On pense que ce n'est pas à un organisme communautaire de porter tout le fardeau de l'implantation d'une ressource.

1565 Puis, finalement, le partage équitable de l'espace public doit aussi nécessairement passer par la prise en compte des personnes en situation d'itinérance qui n'accèdent pas aux ressources d'hébergement actuellement. Ça, ça se passe en deux volets. Le premier, c'est tiré des actes du

1570 Forum Montréal, solidaire et inclusive de 2019. C'est repris textuellement. Rendre disponibles et accessibles les installations pour répondre aux besoins primaires des personnes en situation d'itinérance. Ça inclut par exemple les bacs pour stocker les objets personnels, les toilettes sécuritaires, propres, la disponibilité de produits hygiéniques pour les femmes, potentiellement des bacs de seringue. Vraiment des besoins de base qui pourraient engendrer des bénéfices pour toute la population au complet.

1575 Puis finalement, adopter un mode de gestion collaborative face aux campements, qui les conçoit comme des lieux d'intervention pouvant permettre le lien vers le continuum hébergement-logement afin d'éviter autant que possible les démantèlements.

1580 En ce moment, d'une part, les campements, on ne dire que c'est une solution en soi, ce n'est pas une alternative acceptable, souhaitable au continuum hébergement-logement. Les campements, aussi, comportent des risques. Ils peuvent comporter des bénéfices, mais ils comportent aussi des risques qui se doivent d'être mitigés.

1585 En même temps, dans la situation actuelle où les ressources sont à pleine capacité ou pas nécessairement adaptées à des besoins très spécifiques, les démantèlements ne sont pas une option non plus, ne sont pas une solution non plus, et peuvent augmenter la morbidité, voir la mortalité chez les personnes en situation d'itinérance qui sont déplacées de force.

1590 En ce moment, il y a un momentum super intéressant avec les plans de réponses communautaires aux campements, puis les financements qui viennent avec. Puis il y a aussi la Ville de Montréal qui a mis de l'avant un projet d'élaborer un protocole de manière collaborative autour des campements. Donc on pense que l'opportunité est excellente en ce moment pour agir maintenant en vue de commencer à jeter les bases de ce protocole, puis voir comment on pourrait travailler ensemble pour éviter les démantèlements.

1595 Puis la conclusion, vous l'avez ici, je pense que je vais m'arrêter, mais c'est essentiellement une reprise des messages, puis je vais être respectueuse du temps.

LA PRÉSIDENTE :

1600

Parfait. Merci beaucoup. Je ne vous cacherai pas que nous aurions aimé vous lire avant de vous écouter.

Mme IMANE CHERIET :

1605

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1610

Il y a plein de choses intéressantes là-dedans. On vient de recevoir un duo qui nous a dit avec force conviction que l'implantation d'un réel réseau de ressources sur l'ensemble du territoire montréalais était une urgence et que cette implantation devrait se faire sous le leadership de la santé publique. Je voudrais vous demander comment vous réagissez à cette recommandation-là?

Mme IMANE CHERIET :

1615

Je peux commencer, puis je laisserai ensuite mon collègue Simon compléter.

LA PRÉSIDENTE :

1620

Bien sûr.

Mme IMANE CHERIET :

1625

Je ne peux pas apporter une réponse entière à cette question. Je suis arrivée pendant, j'ai entendu, puis c'est beaucoup la santé publique provinciale qui était interpellée. Puis je ne peux pas me prononcer à ce niveau, mais je peux donner certains éclairages.

1630 Comme je le présentais au début, notre mandat de santé publique, c'en est vraiment un d'expertise, de données, puis aussi de réduction des inégalités sociales de santé. C'est sûr que l'éclairage santé qu'on peut amener, c'en est un qui est fort, puis qui peut aider à mobiliser les partenaires.

1635 On ne détient pas, par contre, les leviers directs. Donc, par exemple, quand on pense à la crise du logement, puis de l'effet de la précarité résidentielle sur la santé, on peut émettre des recommandations, mais on n'a pas les leviers qui nous permettent de bâtir plus de logements. Ce qu'on peut faire, c'est vraiment informer la population, puis tenter d'influencer.

LA PRÉSIDENTE :

1640 Ce n'était pas la proposition, la proposition était vraiment... Voyons, je cherche le mot.

Mme IMANE CHERIET :

1645 De gérer les ressources.

LA PRÉSIDENTE :

1650 Oui, non, d'implanter les ressources partout sur le territoire. Ce n'était pas Santé Québec, c'était la santé publique. Et donc, en principe, il n'y avait pas l'enjeu du logement comme tel, mais des ressources.

1655 Puisque vous êtes d'accord pour dire que c'est une crise de santé publique que nous vivons avec l'itinérance. Donc, vous dites que c'est limité. Nous on fait une consultation pour la Ville de Montréal. Il y a une direction de la santé publique à Montréal qui a eu son efficacité pendant la pandémie. C'est ce qu'on nous a raconté il y a quelques minutes. Et comme citoyens et citoyennes, on l'a vu. Alors on peut comprendre ce cri du cœur.

1660 **Mme IMANE CHERIET :**

Oui, je le comprends tout à fait. L'éclairage que j'essaie d'apporter, c'est vraiment ce qu'on peut faire dans un enjeu qui est vraiment sur les conditions de vie des personnes...

1665 **LA PRÉSIDENTE :**

En prévention.

1670 **Mme IMANE CHERIET :**

1670

Après, ce que je pourrais ajouter, aussi, c'est qu'effectivement, dans des mesures exceptionnelles, la santé publique est dotée de pouvoirs exceptionnels. Ils sont régis par la loi, cependant. Puis on est beaucoup dans des contextes de risque biologique, maladies infectieuses, chimiques. Dans une question de crise sociale. C'est une crise humanitaire, la question de l'itinérance.

1675

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1680

Mme IMANE CHERIET :

Nos leviers sont plus d'interpeller nos partenaires intersectoriels pour voir ce qu'on peut faire ensemble. Donc, après, sur la finalité qui est proposée, de leadership des ressources, je ne peux pas me prononcer personnellement, mais ce sont les clés que je peux apporter. Je ne sais pas, Simon, si tu voulais rajouter...

1685

M. SIMON TESSIER :

1690

Oui, Imane, est-ce que je peux compléter, m'entendez-vous?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on vous entend très bien.

1695 **M. SIMON TESSIER :**

Oui, c'est pour dire que la direction de santé publique...

1700 **LA PRÉSIDENTE :**

Pas trop vite.

M. SIMON TESSIER :

1705 Excusez-moi, moi aussi j'ai un bon débit. La direction de santé publique a contribué au leadership qui est partagé, mais il y a une grande partie de ce leadership-là qui est portée par le réseau de la santé en général, et il faut bien faire la distinction. Il y a quand même les équipes du réseau de la santé et le service régional en itinérance ou les équipes de santé mentale et dépendance qui portent un très grand leadership.

1710

Effectivement, on est présents dans ce leadership-là, mais on n'est pas la première instance qui porte le projet. Mais merci de la confiance que les deux députés de Québec solidaire portent en la santé publique pour contribuer à la gestion de la crise.

1715 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Tessier. Judy, as-tu une question.

Mme JUDY GOLD :

1720

C'est relié à la question d'Ariane : qui, alors, devrait assumer le leadership du dossier?

Mme IMANE CHERIET :

1725 Ça non plus, honnêtement, c'est... Je ne me sens pas la posture ou la légitimité de répondre. C'est clairement quelque chose qui revient tout le temps quand on parle aux partenaires. Ça prend un leadership clair, ça prend un chef d'orchestre, que ce soit dans les enjeux de partage de l'espace public ou en général, dans la crise de l'itinérance? Mais je ne peux pas m'avancer au-delà de rapporter que ce qui nous est exprimé, puis voir...

1730 **M. SIMON TESSIER :**

Imane, est-ce que je pourrais...

Mme IMANE CHERIET :

1735 Oui, vas-y, Simon.

M. SIMON TESSIER :

1740 Juste pour compléter, il y a justement une révision du modèle de gouvernance régionale en itinérance qui a été aussi déployé au niveau provincial par le MES, donc c'est en train d'être en branle et d'être mis. Donc, ça mobilise tout le monde. Puis on ne veut pas se prononcer sur qui devrait porter ce leadership-là à Montréal. Nous, on en fait partie, puis il y a déjà un cadre qui pourra vous être présenté, il y a d'autres intervenants qui vont vous présenter leur rôle, donc on va se limiter à ça, mais effectivement, ça mobilise à la fois la santé publique, le réseau de la santé, la Ville de Montréal, puis les élus, puis les différents... le communautaire ou tous les différents partenaires. Disons, c'est une myriade qui porte ce leadership-là.

1745

LA PRÉSIDENTE :

1750 D'accord.

Mme IMANE CHERIET :

1755 Ce que je peux ajouter aussi, peut-être, c'est qu'il y a aussi la gouvernance au niveau
régional, mais aussi au niveau local. Puis, on est dans un contexte montréalais que vous connaissez
qui est ultra complexe, dans le fait qu'il y a une ville-centre, des arrondissements, cinq CIUSSS, un
service régional en itinérance, une direction régionale de santé publique, des quartiers, ça se passe
dans les quartiers, ultimement, puis il devrait y avoir un leadership à ce niveau-là, des réseaux
1760 d'organismes communautaires. Donc je pense qu'il n'y a pas de réponse unique non plus.
Intuitivement, là, probablement, s'il faut le penser, en paliers, puis l'arrimage entre ces différents
paliers.

LA PRÉSIDENTE :

1765 C'est complexe. Denis, as-tu une question?

M. DENIS LECLERC :

1770 J'en avais une il y a un instant, puis un moment donné, j'écoutais les réponses... Ça me
reviendra ou j'aurai passé tout droit, je m'en excuse.

LA PRÉSIDENTE :

1775 Judy, veux-tu ajouter autre chose? En tout cas, la question de la gouvernance, des rôles et
des responsabilités nous obsède, dans cette commission. Ah, voici. Il avait besoin que je fasse une
introduction.

M. DENIS LECLERC :

1780 Excusez-moi. Mais comme on disait, on prépare nos questions lorsqu'on peut lire le
mémoire, puis là...

Mme IMANE CHERIET :

1785

On s'excuse.

M. DENIS LECLERC :

1790

Vous avez vous-même utilisé jusqu'à un certain point le terme d'une crise. On parle d'une crise humanitaire, la crise de l'itinérance et tout ça, mais... Beaucoup de gens l'utilisent, on l'entend beaucoup. À partir de quand le thème n'est plus qu'un qualificatif, mais qu'il devient quelque chose qui nous oblige à bouger, qui, qui... Parce que vous avez parlé de la crise sanitaire puis qui était plus avec certains critères, mais est-ce qu'on reste seulement sur des mots ou tout le monde trouve que c'est une crise, mais on ne va pas plus loin. À partir de quand ça devrait mobiliser les décideurs sur la santé publique, la santé et les services sociaux ou autres instances?

1795

Mme IMANE CHERIET :

1800

Réponse un peu simpliste, mais dès maintenant. Honnêtement. Je pense qu'il faut aussi le concevoir comme une crise, un peu pour faire un parallèle avec la médecine, mais un enjeu aigu sur chronique. Donc il y a de l'urgence d'agir maintenant, mais il y a aussi des enjeux de fond qui vont prendre du temps à régler. Puis il faut avancer en parallèle dans ces deux niveaux-là. Je pense que ça, c'est un des défis.

1805

L'autre défi aussi, si je prends un peu un cadre plus théorique, mais l'intersectionnalité, c'est super difficile de base. Ce sont des organismes avec des logiques différentes, des langages différents, il y a des enjeux de rapports de pouvoir, il y a des enjeux de financement. Et juste dans un dossier beaucoup moins politique, c'est déjà difficile de faire avancer ça, donc c'est beaucoup une logique de petits pas. Puis mettons par exemple l'idée d'un plan de communication commun, ça pourrait être un premier petit pas intéressant.

1810

1815

Mais sinon il n'y en aura pas de facile, il n'y a pas de solution magique. On est dans la complexité, c'est une crise maintenant, il faudrait qu'on agisse maintenant. C'est aussi malheureusement... C'est aussi simple et complexe que ça.

LA PRÉSIDENTE :

1820

Monsieur Tessier, voulez-vous rajouter quelque chose? Parce que c'est le moment où nous allons clore votre intervention. Est-ce que vous m'avez entendu? Ah, je pense qu'il ne répond plus.

Mme IMANE CHERIET :

1825

Je pense qu'il est là maintenant.

LA PRÉSIDENTE :

1830

Je ne l'entends pas. Bon, il y a un bogue, il y a un bogue. Alors malheureusement, on va devoir clore notre échange maintenant. Merci. On a hâte de vous lire. Vous allez nous déposer quelque chose?

Mme IMANE CHERIET :

1835

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

On a déjà ceci, et ça sera avant le 28 février.

1840

Mme IMANE CHERIET :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1845

Merci beaucoup, madame Cheriet.

Mme IMANE CHERIET :

1850

Merci à vous

LA PRÉSIDENTE :

1855

Merci, monsieur Tessier.

M. DENIS LECLERC :

Merci, madame Cheriet.

1860

LA PRÉSIDENTE :

Alors nous allons prendre quelques secondes et recevoir notre prochain invité.

1865

Alors nous reprenons nos travaux avec l'audition de l'opinion de monsieur Nicolas Leclerc, qui est à titre de citoyen. Monsieur Leclerc, bonsoir.

M. NICOLAS LECLERC, citoyen :

Bonsoir.

1870

LA PRÉSIDENTE :

On a lu votre opinion, votre mémoire, et on a hâte de vous entendre.

1875

M. NICOLAS LECLERC :

1880

Merci. J'avais donné une deuxième du texte, je ne sais pas si vous l'avez eue, mais c'est celle-là qui est à jour, il y a eu des petites modifications. C'est sûr, il y a des petits trucs que je voulais peut-être ajouter, mais dans le fond, j'avais, au niveau de... Si vous pouvez me permettre de faire des recommandations au niveau de la cohabitation sociale.

1885

Moi, j'avais beaucoup là... au niveau des intervenants, il y a beaucoup de gens qui s'inquiètent, des citoyens, tout ça. Moi, ça fait huit ans que je m'implique dans le réseau de l'itinérance. Je suis membre de beaucoup de tables au niveau jeunesse, que ça soit... on a la Coalition Jeunes+ à Montréal, on a le RIPAJ, qui est le réseau d'intervention par et pour les jeunes avec l'organisme Dans la rue à Montréal, que peut-être vous connaissez. C'est quand même un organisme assez connu. Puis ça fait longtemps qu'on travaille sur l'enjeu des logements sociaux, la prévention de l'itinérance jeunesse et tout ça.

1890

Donc, moi j'avais comme idée de faire du porte-à-porte auprès des citoyens chaque mois, les personnes pourraient ainsi s'exprimer sur les moments appropriés afin de diminuer les tensions envers les personnes vulnérables. C'est sûr que les personnes expertes de vécu, comme moi aussi, tu sais, j'ai vécu l'itinérance quand j'avais 18, 19 ans. Maintenant j'en suis à 28. Je ne m'étalerai pas là-dessus, c'est juste pour montrer que j'ai quand même de l'expérience.

1895

Je pense que c'est important de consulter les personnes en situation d'itinérance dans la création de nouvelles ressources. Je propose aussi une ligne téléphonique spécialement dédiée pour les citoyens. En ce moment, il y en a une, mais c'est plus au niveau des intervenants sociaux qui réagissent, mais d'avoir vraiment une ligne pour les citoyens qui puissent s'exprimer 24 heures sur 24, s'il y a lieu, d'envoyer les bonnes équipes aussi.

1900

1905

Parce que des fois, on envoie des policiers réguliers, des fois, ils ont un peu plus de misère... Pas qu'ils n'ont pas de formation, ils sont formés de plus en plus, c'est beaucoup mieux qu'avant. Mais ça prend encore de la formation, donc, des fois, d'avoir des intervenants sociaux ou même l'équipe EMMIS, des fois j'ai parlé avec certaines personnes, puis des fois ils sont comme

1910 plus... ils sont en uniforme, donc, des fois, le monde, quand ils se font approcher, ils ne sont comme pas trop, trop... Par exemple, ça serait possible qu'EMMIS ne mette pas l'uniforme quand ils vont faire une intervention, parce que les gens, ils ont vraiment de la difficulté avec ça, les personnes en situation d'itinérance. Ainsi, on répondrait plus adéquatement aux besoins de la personne qui demande de l'aide. Souvent, quand la personne, du moment qu'elle voit EMMIS, elle refuse... ou des policiers... c'est quand même assez difficile, ça.

1915 Sinon, au niveau des logements sociaux, je pense que ça serait vraiment une priorité de construire plus de logements sociaux pour que les personnes ne soient plus à la rue. Ça fait quand même un petit bout de temps qu'on en parle, j'en ai parlé beaucoup dans beaucoup de consultations, dont les États généraux à Québec, je ne sais pas si vous connaissez, avec le RSIQ, Réseau solidarité itinérance Québec. J'ai parlé avec beaucoup de monde là-bas aussi.

1920 Peut-être faire passer une loi pour renforcer les pénalités et augmenter les amendes aux constructeurs. Quand on construit des condos, par exemple, souvent, les gens, ils vont regarder le comptable, avec leur comptable, puis ils vont se dire, est-ce que ça vaut plus la peine de payer l'amende, ou ça vaut la peine de faire des logements sociaux? Dans la majorité des cas, ils vont choisir de payer l'amende comme si c'était une *peanut* pour eux autres, façon de parler. Expression comme si ce n'était pas grand-chose pour eux, qu'ils ne respectent pas la réglementation dans la fabrication de logements sociaux.

1930 Je propose de faire une loi pour contrer les évictions abusives. Souvent, il y a beaucoup d'évictions, beaucoup quand même au niveau du TAL, des gens qui se ramassent à la rue. Cela permettrait d'éviter que les personnes se ramassent ou se rendent à la rue. Ça aiderait aussi grandement beaucoup les personnes en situation d'itinérance. Et la cohabitation serait mieux, car, évidemment, il y aurait moins de personnes à la rue.

1935 Sinon, peut-être, au niveau de ce qui n'était pas dans mon texte, là, peut-être... Je sais qu'il y a déjà quand même beaucoup de budget qui est déployé au niveau des organismes communautaires, mais peut-être si on pouvait en donner encore plus au niveau du gouvernement, aux organismes, parce que des fois, ils ont beaucoup de difficulté à engager des intervenants, ou

1940

souvent, les intervenants par exemple, ils ne restent pas, au niveau des conditions salariales, parce qu'ils ne sont pas assez payés à l'heure pour, par exemple, la dangerosité ou la sécurité par exemple, que ça comporte, parce que des fois, les personnes en situation d'itinérance, ça peut arriver qu'elles sont agressives, des fois, elles ont des armes, des fois, la consommation, c'est vraiment difficile pour les intervenants, tout ça. Puis des burn-out, des dépressions, il y en a beaucoup présentement.

1945

Donc, c'est ça. Comme à Montréal, j'ai vu qu'on avait ouvert quatre haltes chaleur cette année de plus, je pense, ou trois pour les personnes en situation d'itinérance. Ça, c'est sûr que je trouve ça bien, mais au niveau... là, on parle de pour l'urgence. C'est vraiment pour le court terme, mais qu'est-ce qu'on fait à long terme pour aider ces gens-là parce que souvent, ce qui arrive, c'est que les gens vagabondent de ressource en ressource, parce que tous les services sont à différentes places. Par exemple, là, tu ne peux pas aller là, il n'y a pas de place, donc trouve une autre ressource... Donc, de centraliser comme à un service, puis d'arriver à ce que les personnes en situation d'itinérance peuvent avoir accès à la deuxième ligne ou troisième ligne, par exemple travailleur social, etc. On a le CLSC GMFU Des Faubourgs sur la rue Sainte-Catherine, qui est concentré sur l'itinérance, mais si on regarde par exemple le restant de la ville, il n'y a pas beaucoup de CLSC spécialisés pour ça.

1950

1955

Ça serait pas mal ça, je pense qu'on est pas mal au 10 minutes.

LA PRÉSIDENTE :

1960

On est pas mal dans le temps, monsieur Leclerc. J'ai bien entendu à la fin de votre intervention que vous aimeriez recommander qu'il y ait ce qu'on appelle généralement un guichet unique ou qu'il y ait plusieurs endroits dans différents arrondissements où il y a des guichets uniques qui peuvent, justement, renseigner les personnes sur les différentes ressources, les différents services. Ça, ça manque terriblement, vous trouvez?

1965

M. NICOLAS LECLERC :

1970

Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

1975

Nous avons entendu, dans la période... On a fait un événement où la Ville est venue présenter son document, et on a appris qu'il y aurait une ligne 211 qui va être en opération très bientôt, 24/7, justement pour répondre aux besoins des citoyens. Une ligne spécialisée pour répondre aux citoyens qui auraient des questionnements autour soit de la cohabitation ou de l'itinérance en général. Alors vous êtes presque exaucé, déjà.

1980

M. NICOLAS LECLERC :

Est-ce que, par exemple, le 211 enverrait, par exemple, l'équipe appropriée, aussi, selon la situation?

1985

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce que j'ai compris. Alors, on va surveiller ça.

1990

Mais dans la transcription de cette soirée-là, c'est dit en toutes lettres. Je vais laisser mon amie, ma collègue, Judy Gold, vous adresser une question.

Mme JUDY GOLD :

1995

Bonsoir, monsieur Leclerc.

M. NICOLAS LECLERC :

2000

Bonsoir.

Mme JUDY GOLD :

2005

Pouvez-vous dire quelques mots sur votre idée de faire des sondages auprès des citoyens chaque mois? C'est la première fois que j'entends cette proposition. Quelles sortes de questions pourraient être posées qui seraient bénéfiques à la cohabitation harmonieuse, à la médiation sociale?

2010

M. NICOLAS LECLERC :

2015

Mais je vous avoue, moi... Je n'ai pas de questionnaires de fait avec... Je ne m'attendais pas en fait à cette question-là. Mais ça pourrait être, par exemple, parce qu'il y en a pour qui, des fois, appeler au téléphone, c'est plus difficile, par exemple, il y en a qui font de l'anxiété sociale, il y en a que c'est plus difficile. Donc, je me dis que si on peut rejoindre plus de personnes, par exemple, je ne sais pas, chaque mois, on dépose un questionnaire dans la boîte aux lettres. Comment avez-vous trouvé la cohabitation sociale ce mois-ci? Est-ce qu'il y a des trucs qui vous ont dérangé?

2020

Je n'ai pas tout, parce que j'improvise, je n'étais pas préparé, mais ça pourrait être ce genre de type de questions là, que la personne pourrait retourner par la poste à une adresse précise. Ou ça pourrait être un appel téléphonique aussi, comme un sondage, des fois, comme on a au niveau du gouvernement. Des fois, ça peut arriver qu'on a... Êtes-vous satisfait, ou avez-vous des questions, puis là, on répond... Comme ça, je pense que ça laisserait plus de gens répondre.

2025

Puis le porte à porte, c'est plus, par exemple, d'envoyer peut-être des policiers communautaires un petit peu plus fréquemment, par exemple, voir les citoyens. Moi, maintenant, je m'implique beaucoup à Montréal, maintenant, je reste à Montréal, mais avant, je restais sur la Rive-Sud, j'avais aussi des implications sur la Rive-Sud, qui était comme une sorte de brigade de cohabitation, avec la table Itinérance Rive-Sud à Longueuil, peut-être que vous connaissez de nom,

2030 là, mais c'est un organisme, c'est plus du côté de Longueuil, mais ça m'a beaucoup inspiré pour
Montréal. Ce sont des trucs... moi, je travaille beaucoup des deux côtés, maintenant, comme j'ai
fait les deux villes. Je sais qu'on est plus avec Montréal ce soir, mais je m'inspire un peu des idées
qu'on fait là beaucoup à Longueuil.

2035 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Denis, est-ce que tu as une question pour monsieur Leclerc?

2040 **M. DENIS LECLERC :**

Pas spécifiquement. Je pense que vous avez bien expliqué vos propositions à mesure que
vous les énonciez.

2045 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je peux revenir sur le fait que vous avez évoqué avoir une expérience au moment
où vous étiez jeune adulte à 18 ans, dans la rue, quelque part? Est-ce que je peux vous demander
qu'est-ce qui vous a aidé à sortir de la rue et à devenir le citoyen que vous êtes aujourd'hui avec un
toit?

2050

M. NICOLAS LECLERC :

Je vous dirai que ça a été quand même assez difficile. Je dirais que ça a été plus par les
amis puis par moi-même, en fait, que par les ressources. J'ai eu un peu d'aide au niveau CLSC et
2055 tout ça, mais c'est difficile d'avoir des rendez-vous avec eux. Puis, quand on est en situation
d'itinérance aussi, ce qui est difficile, c'est de se présenter aux rendez-vous. À l'heure qu'ils donnent,
des fois on passe un rendez-vous, on en *skippe* deux, puis après ça, ils ne veulent plus donner
parce qu'on ne s'est pas présentés ou comme moi par exemple, je n'avais pas ma carte d'assurance
maladie à ce moment-là. On ne voulait pas me donner de service tant que je n'avais pas ma carte
2060 de RAMQ. Pendant un mois, j'ai dû dormir chez une amie, et tout ça. Au niveau du système de

santé, c'est vraiment très difficile. Et c'est facile, aussi, de s'ancrer rapidement ou de se décourager en disant, bien, on n'a pas d'aide, tout ça, alors je vais m'arranger tout seul.

2065 Puis après ça, il y en a, des fois... Moi, ça ne m'a pas affecté, mais il y en a que ça tombe dans les enjeux de consommation, il y en a que ça tombe dans la drogue, etc.

2070 Je pense que l'important, c'est d'agir rapidement, et pas nécessairement quand la personne est rendue en situation d'itinérance, mais en prévention. Par exemple, un des points que je n'ai pas nommés, ça serait, par exemple, dans les organismes d'avoir des psychiatres, des travailleurs sociaux, qui viennent... Ça, ça m'a échappé, c'était dans mes notes, là.

2075 Mais par exemple, je vais prendre l'Accueil Bonneau à Montréal, qui est quand même assez connu, que vous devez connaître, j'imagine. Par exemple, d'avoir un psychiatre là, qui vient chaque mois, avec un travailleur social, puis là je parle de tous les organismes, je ne les nommerai pas tous, mais de Montréal, parce qu'il y en a que c'est difficile pour eux de se rendre dans les CLSC, ou il y en a qui ont peur, ou ils sentent qu'ils sont fichés, ou par exemple, ils ont un mandat avec la police par exemple, ben là, ils associent le travailleur social avec la police, et là, c'est l'enfer, et ça fait que la personne ne va pas chercher l'aide. Mais quand ils viennent dans les ressources, des fois, là, des fois, un peu plus parce qu'ils sont déjà là, tu sais, ils sont dans leur milieu où ils mangent, où ils prennent leur douche, où ils...

2085 Mais souvent, j'ai remarqué dans les organismes, il y a beaucoup d'intervenants psychosociaux, mais il n'y a souvent pas d'intervenants de deuxième ligne ou de troisième ligne. Après ça, la référence est quand même assez longue à faire, puis là, ça prend un médecin, par exemple pour être référé à un psychiatre. Mais là, voir un médecin quand tu n'as pas de médecin de famille, ça prend longtemps aussi pour avoir la référence, puis après ça il faut attendre trois, quatre mois. Mais la personne elle n'a pas le temps d'attendre trois ou quatre mois, là, elle a besoin de soins, elle a besoin de médication, et tout ça. Donc, en ayant, par exemple, un psychiatre au niveau communautaire, ça permet à la personne de... elle, elle peut avoir accès au CLSC à distance, avec des codes, de faire des prescriptions... Je pense que vous comprenez l'idée, là.

2090

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends très bien l'idée. Vous aimeriez des services...

2095

M. NICOLAS LECLERC :

Mais ça, c'est tout une question de budget.

2100

LA PRÉSIDENTE :

Vous aimeriez que les services de santé se rapprochent des gens en situation d'itinérance dans les lieux qu'ils fréquentent. Très bien. Est-ce que nous pouvons conclure là-dessus?

2105

M. NICOLAS LECLERC :

Oui, je pense que ça fait pas mal le tour, oui.

2110

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie vraiment, monsieur Leclerc, de votre contribution et bonne continuation.

2115

M. NICOLAS LECLERC :

Merci à vous.

2120

M. DENIS LECLERC :

Merci.

M. NICOLAS LECLERC :

2125 Je me demandais, est-ce qu'on va avoir des nouvelles prochainement, ou ça va être affiché sur le site Web, ou...

LA PRÉSIDENTE :

2130 Vous avez toutes les infos sur notre site Web et la suite de nos travaux. Absolument.

M. NICOLAS LECLERC :

2135 Parfait. Merci beaucoup à vous.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, au revoir.

2140 Alors... Notre dernière intervenante ce soir est madame Dominique Villeneuve, de l'Association hôtelière du Grand Montréal. Madame Villeneuve, c'est à vous. Vous avez 10 minutes.

Mme DOMINIQUE VILLENEUVE, PDG, Association hôtelière du Grand Montréal :

2145 Parfait, merci. Alors, bonsoir. Alors, Dominique Villeneuve, je suis la PDG de l'association comme vous l'avez mentionné. Donc, rapidement, juste placer l'Association hôtelière et l'industrie touristique. Donc nous représentons 105 hôtels membres donc ça veut dire plus de 19 500 chambres. Près de 85 % des chambres disponibles à Montréal, dont 83 hôtels qui sont situés sur l'île de Montréal. On représente également plus de 10 000 employés dans les hôtels à Montréal,
2150 donc des emplois évidemment très variés, de la préposée à la réception, préposé à l'entretien ménager, cuisinier, gestionnaire marketing, directeurs généraux, chef de la sécurité, directeur des revenus... vous voyez un petit peu le portrait.

2155 D'un point de vue au Québec, le tourisme est le quatrième secteur d'exportation au Québec, donc derrière l'aéronautique l'aluminium et le minerai de fer. Alors c'est le quatrième, exactement, donc ça représente notamment avec tout ce qu'on entend avec les États-Unis, mais le tourisme est un secteur d'activité très important pour le Québec.

2160 Alors évidemment, à l'Association, on est très conscient de la complexité, puis on l'entend avec tous les intervenants, notamment ce soir, de la situation, de la nécessité d'approches inclusives et humaines pour y répondre, et on participe à la consultation publique dans le but de partager l'impact croissant de ces enjeux sur les hôteliers montréalais, et surtout, de faire partie des discussions pour ouvrir le dialogue de façon constructive, et d'explorer les pistes d'actions concertées pour mieux gérer les enjeux sur le terrain.

2165 Donc, nos membres nous ont fait état de plusieurs problématiques, et selon un récent sondage auprès de nos hôteliers, 83 % d'entre eux déclaraient un sentiment d'insécurité pour leurs employés ou leurs clients. 78 % constataient une malpropreté accrue autour de leur établissement, et 56 % observaient des dégradations des espaces publics ou privés.

2170 Les zones les plus affectées. Bien évidemment, à 67 %, ils nous mentionnaient que c'était dans les stationnements ou dans les accès, donc les lobbies d'hôtel, notamment, aussi les cages d'escalier, puis j'y reviendrai un petit peu plus tard.

2175 50 % mentionnaient dans un parc ou un espace voisin, et 39 % directement dans l'hôtel, donc avaient vécu des situations plus problématiques. Le moment le plus problématique répertorié est la nuit, donc, entre 23 heures et 6 heures du matin et c'était selon, 80 % de nos membres sondés qui mentionnaient que c'était la période la plus problématique.

2180 Puis il faut aussi mentionner qu'évidemment, nous, nos commerces sont ouverts 24 heures sur 24. C'est pour offrir ce service à nos clients, donc c'est une particularité aussi dans un espace commercial différent d'autres commerces qui peuvent peut-être venir témoigner, ce qui engendre des budgets très importants en sécurité, qui ont pour la plupart doublé dans la dernière année.

2185 On a recensé quelques exemples, donc je vous ai remis ma lettre, la semaine passée dans les délais, mais on voulait quand même partager quelques exemples directs qui se passaient dans les hôtels. Et ça illustre, en fait les défis quotidiens auxquels les employés d'hôtels sont confrontés. Puis évidemment ce n'est qu'une pointe de l'iceberg, donc ce ne sont que quelques exemples qu'on a, mais j'aurais pu vous en soumettre plus d'une centaine.

2190 Donc, en décembre dernier, il y a une personne qui a déclenché de fausses alarmes de feu dans une quinzaine d'établissements, puis grâce à la vigilance d'un hôtelier, puis au partage entre les membres, on a réussi à retrouver la personne. Bon, évidemment, la personne a été jugée après pour ce méfait-là, puis est allée en prison. Ça peut sembler anecdotique de déclencher une alarme de feu, mais quand tu la déclenches dans 15 établissements, à toute heure de la nuit, dont une à 2195 minuit et une à 1 heure du matin, évidemment, ça crée une expérience très négative auprès des clients. Et puis ça peut avoir aussi des répercussions sur les opérations, la mobilisation inutile chez les employés, puis évidemment le coût de ces interventions-là.

2200 Des amendes ont été émises pour des alarmes non fondées. Le coût individuel, c'est de 2 700 \$ par alarme par établissement. Donc si on calcule 15 fois 2 700, c'est un gros total de 40 000\$ qui aurait pu être dépensé si on n'avait pas été vigilant, puis qu'on n'avait pas pu potentiellement trouver la personne.

2205 Bon, dans ce cas précis là, les amendes ont été annulées, mais c'est du temps, parce qu'il faut remplir des formulaires, s'assurer de remplir la paperasse pour ensuite avoir l'annulation. Évidemment, c'est un cas très concret, mais ça démontre quand même ce qui se passe sur le terrain.

2210 Comble de malheur, la personne est revenue visiter certains hôtels en janvier, donc d'autres alarmes de feu, évidemment, avec les photos, les caméras, ils ont retrouvé que c'était la même personne. Ils ont assez rapidement retrouvé la personne. Encore là, on avait l'inspecteur de police qui était sur le cas, donc, évidemment, ils ont fait des démarches assez rapides.

2215 Mais évidemment, le stratagème peut recommencer. Donc c'est un peu un exemple où...
Quelles sont les ressources pour cette personne-là par la suite? Parce qu'évidemment, clairement elle a besoin de ressources, puis c'est un stratagème qui ne vise pas nécessairement que des hôtels, mais qui démontre en fait que certaines personnes ont ce besoin d'aide, beaucoup plus que d'aller en prison.

2220 Un autre cas recensé, c'est une personne qui est allée visiter une toilette pour personnes handicapées qui a complètement été détruite, soit au marteau ou avec une masse, donc évidemment, par une visite d'un employé, a retrouvé la toilette complètement détruite. Donc, vraiment, les photos étaient à ne pas y croire, donc évidemment, la toilette a été fermée. Ils ont, évidemment, mobilisé les ressources des employés, des employés en maintenance pour s'assurer
2225 de faire les rénovations. Donc encore là, des coûts supplémentaires dans cet hôtel particulier.

Avec le froid, bien évidemment, les cages d'escalier puis les entrées de stationnement sont très courues. Donc, plusieurs méfaits, graffitis dans les cages d'escalier, sont aussi recensés. Donc, plusieurs cages d'escaliers ont dû être repeintes dans les derniers mois. Et puis le nombre
2230 d'expulsions dans les cages d'escalier ou dans les stationnements se répertorie par milliers. Présentement, on parle pour... on me partage que pour certains hôtels, c'est quatre à cinq expulsions minimum par nuit ou par jour.

Situation similaire dans un autre hôtel, c'est un groupe de six individus qui ont endommagé
2235 les deux ascenseurs. Donc, il y avait des miroirs dans les ascenseurs, et tous les miroirs ont été complètement saccagés. Donc, évidemment, le coût de remplacement coûte des milliers de dollars. Et, évidemment, il y a tous les enjeux via la drogue, donc il y a certains individus qui réussissent à se faufiler dans les cages d'escalier. Parfois, le système de ventilation est lié à des chambres directement où des clients logent. Donc, là, ça a pris quand même une investigation assez poussée
2240 pour comprendre d'où venait cette odeur de combustion, mais c'était évidemment par des individus qui s'étaient faufilés et qui étaient ressortis par la suite, mais l'odeur était entrée dans certaines chambres d'hôtel.

2245 Le tunnel du métro Bonaventure est souvent répertorié par différents hôtels qui sont proches. Il est en très mauvais état, notamment au niveau de la salubrité et de la propreté, malgré les efforts de l'équipe de la STM, mais c'est toujours évidemment à recommencer. Donc on reçoit beaucoup de commentaires de nos employés qui passent par là, et aussi des touristes.

2250 Puis évidemment, il y a eu certaines situations où il y a eu des agressions envers des employés récemment, donc là, ça devient un peu plus sérieux, mais il y a des personnes encore là, intoxiquées, mais qui ont menacé, soit avec un bout de vitre ou des bouts de métal, des employés d'hôtel, jusqu'à déchirer un manteau d'employé. Donc c'est la situation vécue, vraiment sur le terrain.

2255 J'arrête ma liste, je pense que vous avez compris quand même le topo, mais malgré toute la bienveillance et la gentillesse des employés pour exécuter leur travail dans des conditions pas nécessairement toujours faciles, mais de traiter les gens avec respect, puis de s'assurer de bien cohabiter avec les personnes en situation de vulnérabilité, bien, évidemment, ces comportements-
2260 là ne peuvent pas être acceptables dans un dans un lieu comme un hôtel

Je vous ai parlé déjà des coûts d'opération qui sont déjà plus élevés, mais un autre enjeu qui est de plus en plus difficile et complexe, c'est évidemment de trouver ces employés de nuit, puis la rétention de ces employés. Donc ce qui m'est partagé, c'est qu'ils les engagent, mais,
2265 évidemment, ils ne réussissent pas nécessairement à rester très longtemps.

Donc j'irai directement aux pistes de solutions. On est loin d'être des experts en itinérance, mais on veut quand même souligner l'escouade propreté du centre-ville qui fait un bon travail. Par contre, on sent une nécessité de renforcer ces ressources-là. Pourquoi ne pas mettre à profit les
2270 associations ou les organisations commerciales pouvant recenser certains points chauds? On le sait, nous, sur le terrain où on a besoin d'un petit peu plus de travail sur la propreté, donc peut-être qu'on peut être mis à contribution.

Ensuite, l'accès à l'escouade EMMIS est également apprécié, mais elle est tellement
2275 sollicitée qu'elle peine à répondre à l'ensemble des demandes. Est-ce qu'une escouade priorisant

les espaces commerciaux pourrait contribuer à de meilleures cohabitations, pour, aussi, avoir de l'aide spécifique pour des cas comme ceux-là.

2280 Puis d'autre part, nos membres évaluent régulièrement de faire appel aux services policiers. Mais évidemment, en raison du caractère jugé non urgent de plusieurs des situations, beaucoup choisissent de ne pas les signaler, ces incidents-là, afin d'éviter de surcharger un système déjà sous pression.

2285 Tous les cas que je vous ai mentionnés, sauf le cas des fausses alarmes, n'ont jamais été répertoriés à la police, ils n'ont jamais appelé les autorités. Ce qui veut dire que les données recensées ne sont absolument pas représentatives de ce qui se passe réellement sur le terrain.

2290 Alors, nos membres nous expriment un besoin criant d'un appui direct, donc d'avoir de l'aide pour eux, également, pour être sûrs de pouvoir bien répondre à la demande. Nos employés ne sont ni formés ni équipés pour intervenir auprès de ces personnes. Donc c'est dans cette optique-là qu'évidemment, il faut réfléchir à des solutions viables et pérennes pour augmenter les investissements en logements abordables, en sécurité publique, augmenter les ressources pour les programmes de soutien social, puis faciliter l'accès à des soins en santé mentale. Donc c'est un peu la conclusion de notre intervention.

2295

LA PRÉSIDENTE :

2300 Alors merci beaucoup. On entend que vous vous sentez abandonnés un peu. EMMIS, à ce que nous avons compris, ne peut s'occuper d'intervention qu'à l'extérieur, ils n'ont pas accès à l'intérieur des hôtels pour faire de la médiation ou envoyer leurs travailleurs sociaux ou intervenants sociaux. Et, vous le dites, ils sont sursollicités.

Mme DOMINIQUE VILLENEUVE :

2305 C'est ce qu'on entend, en fait, sur le terrain, donc nous, on a partagé évidemment ces numéros de téléphone au lieu de proposer d'appeler le 911 à chaque incident, ce que les hôteliers

décident de ne pas faire. Souvent on essaie de trouver les solutions d'humain à humain dans ces cas-là. Puis on comprend la répétition à certains égards de gens qui tentent de se réchauffer. Donc tout le monde est humain d'essayer de leur laisser un peu de temps quand même.

2310

Mais je pense que... puis là, je parle pour les hôtels, mais je présume que même les SDC avec tous les commerces, quand il se passe une situation, versus l'amener en prison, est-ce qu'on peut leur offrir des ressources ou des outils, ou est-ce que les personnes peuvent être traitées différemment? Ce serait un peu le cri du cœur qui pourrait vous être partagé.

2315

LA PRÉSIDENTE :

Denis, ou je peux enchaîner?

2320

M. DENIS LECLERC :

Très rapidement, quand vous avez souligné les méfaits, parfois assez important, et là, on parle même d'actes criminels. Est-ce que... Je me posais juste la question, est-ce que vous aviez validé que c'était des gens en situation d'itinérance, ou... parce que ça peut être... il peut en avoir aussi de...

2325

Mme DOMINIQUE VILLENEUVE :

Bien, évidemment, les...

2330

M. DENIS LECLERC :

... comme, le groupe, supposons, pour les ascenseurs, je me dis, est-ce que c'est des fêtards?

2335

Mme DOMINIQUE VILLENEUVE :

2340 Ça n'avait pas l'air de fêtards sur les photos.

M. DENIS LECLERC :

2345 O.K., c'est ça.

Mme DOMINIQUE VILLENEUVE :

2350 Bien, évidemment, il n'y a pas eu d'enquête et il n'y a pas eu de... puis, tu sais, nous de notre côté, ce qu'on encourage, les hôteliers, c'est quand il y a des méfaits qui sont criminels, de les rapporter, mais il y en a tellement, que, pratiquement à chaque fin de semaine, ils appelleraient la police dans des cas comme ceux-là.

2355 Donc, évidemment, après, la décision leur revient de pouvoir appeler ou pas la police dans ces cas-là. Mais l'ensemble des autres situations, je vous dirais que la forte hypothèse est que oui. Mais évidemment, il n'y a pas de conclusion, parce qu'il n'y a pas eu d'enquête sur ces cas-là. Mais à regarder les images, on pense que ça pouvait être des gens qui vivaient potentiellement dans la rue.

M. DENIS LECLERC :

2360 Puis, en complément. On comprend, évidemment, que vous avez illustré entre autres les coûts de toutes sortes qui peuvent être engendrés par des situations un peu extrêmes comme celles-là, mais ce qu'on comprend quand même, quand vous nous dites plusieurs expulsions par jour, c'est la récurrence de petits problèmes qui est peut-être celle de...

2365

Mme DOMINIQUE VILLENEUVE :

2370

Je vous dirais que c'est un mix entre les deux. On a la répétition d'expulsions évidemment, donc les coûts engendrés juste sur la sécurité, tu sais l'embauche de gens spécifiques à surveiller les entrées et à barrer les portes la nuit, à, évidemment, s'assurer, mais tu sais, dès que quelqu'un arrive, il faut absolument qu'il y ait quelqu'un qui puisse intervenir rapidement.

2375

Donc oui, il y a, je dirais, une addition de petits gestes répétitifs, puis il y a aussi ces situations-là qui se présentent, alors que je dirais que, dans ce qui m'est rapporté, ça arrivait beaucoup moins fréquemment dans le passé, donc là, je pense que c'est l'addition, puis quand on les prend, tu sais... Chaque hôtelier vit sa propre situation, donc, ah, j'ai juste eu une toilette brisée

2380

une fois, bon, je n'appellerai pas la police, mais là, nous, quand on les met ensemble, ça fait des centaines de situations. Puis, évidemment, dans un cas où on espère plutôt investir dans notre parc hôtelier pour le maintenir, évidemment, on aurait peut-être pu investir ailleurs pour maintenir l'hôtel dans une meilleure situation que de rénover une toilette qui était en parfait état.

2385

LA PRÉSIDENTE :

Judy Gold a une question pour vous.

Mme JUDY GOLD :

2390

J'imagine que ces impacts sont plus présents dans certains secteurs de la ville, comme Ville-Marie, ou...

Mme DOMINIQUE VILLENEUVE :

2395

Oui, assurément. Dans Ville-Marie, on est en train de travailler sur une carte de nos points chauds avec les hôteliers pour les partager à la Ville de Montréal, notamment, parce qu'il y a une belle collaboration à ce niveau-là. Mais oui, on est en train de recenser les points chauds. Je dirais que les hôtels avec différentes portes d'entrée, aussi, donc il y a des hôtels qui sont sur une rue

2400 moins passante, par exemple, et qui ont une seule porte, ils ont un peu moins d'enjeux à cet effet-
là.

2405 Ceux qui ont des métros à proximité puis qui ont quatre, cinq portes pour se rendre à l'hôtel,
c'est parfois beaucoup plus complexe. Tous ceux qui ont des stationnements intérieurs également,
là aussi, parce qu'il y a certains hôtels qui n'ont pas de stationnement.

2410 Ensuite, quand ils ont des ruelles à l'extérieur aussi, donc on a beaucoup de cas répertoriés
quand il y a la ruelle à l'arrière, bien évidemment, ce que les clients voient, à l'arrière, c'est la ruelle,
puis ce qui se passe dans la ruelle, la nuit, aussi.

2415 Mais je dirais que c'est surtout le... ce qui moi, m'a frappée, c'est le sentiment d'insécurité
des employés qui grandit et que, bien, pour certains, par exemple, la porte de sortie pour les
employés est dans une ruelle, donc ils ont accentué la lumière. Maintenant, l'ordre, c'est de sortir
toujours à deux, avec quelqu'un qui surveille, pour s'assurer qu'il se ne passe rien.

2420 Donc évidemment, ça ajoute à l'insécurité de quitter à 9 heures le soir ou quand il fait noir
par exemple, donc c'est un peu ce qu'on voulait vous partager dans le contexte actuel. Parce que
d'habitude on ne participerait pas nécessairement à une consultation publique sur ce sujet-là, mais
on trouvait ça important de venir vous partager une expérience terrain un peu différente, puis surtout
tenter de faire partie du dialogue pour la suite des choses.

LA PRÉSIDENTE :

2425 Donc, on comprend que vous êtes en dialogue avec la Ville de Montréal actuellement?

Mme DOMINIQUE VILLENEUVE :

Oui.

2430

LA PRÉSIDENTE :

Et à qui vous avez demandé quoi, exactement?

2435 **LA PRÉSIDENTE :**

En fait, je suis en contact avec Matis Allali, qui est le directeur de l'arrondissement Ville-Marie, donc c'est avec lui qu'on a des discussions en ce moment sur le partage des points chauds, notamment sécurité et propreté, pour que, s'il y a l'escouade, par exemple, qui puisse s'assurer que ces points-là puissent être soit visités plus souvent, plus fréquemment, alors... C'est ce qu'on a comme discussion à l'heure actuelle.

2440 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que les hôteliers auraient intérêt, par exemple, à avoir des formations pour mieux comprendre?

Mme DOMINIQUE VILLENEUVE :

Assurément. On en a donné une dans le passé. On est en communication avec le mouvement pour la fin de l'itinérance à Montréal. Je pense que c'est notre devoir en tant qu'association de partager ce type de formation là. Mais il n'y en a pas des... L'accessibilité à ces formations-là n'est pas toujours si facile, pour quel type de métier, parce que comme je vous disais, on a tellement des métiers différents, donc pour la sécurité, pour les gens à la réception par exemple, pour... Donc, oui, on serait tout à fait ouverts. En ce moment, on recherche puis on ne trouve pas tout à fait ce dont on a besoin pour nos membres.

2455 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a des groupes communautaires qui font des sensibilisations à ça. On entendait cet après-midi quelqu'un d'une société de développement commercial dans une autre ville qui disait

l'impact que ça avait eu sur leur propre tissu commercial et solidaire en face des personnes en situation d'itinérance, d'être mieux informé, de comprendre. Alors, c'est pour ça que je me suis dit, peut-être que ça serait une bonne idée.

2465

Mais, écoutez, je n'ai plus d'autres questions. Nous allons vous remercier chaleureusement d'être passée devant nous et peut-être qu'on aura besoin de votre deuxième version de...

Mme DOMINIQUE VILLENEUVE :

2470

Mes notes.

LA PRÉSIDENTE :

2475

S'il vous plaît.

Mme DOMINIQUE VILLENEUVE :

2480

Excellent.

LA PRÉSIDENTE :

Puisque ce n'est pas exactement celles que nous avons eue. Très, bien, alors, merci.

2485

Alors, ceci met fin à cette séance d'audition des opinions. Je remercie toutes les personnes qui se sont déplacées et qui ont participé à cette séance. Je salue celles et ceux qui nous ont suivis en ligne. Merci à mes collègues commissaires, à l'analyste, à l'équipe de l'OCPM, ainsi qu'aux personnes de la régie et à la coop webTV. Merci, merci.

2490

Nous vous donnons rendez-vous à la prochaine séance d'audition qui débutera demain à 13 heures ici, au Centre Saint-Pierre. Alors à la prochaine. Merci, bonne soirée.

2495

AJOURNEMENT

2500

2505

Je, soussignée, Anne-Marie Venne, sténographe officielle n° 361317-8, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

2510

Et j'ai signé :



Anne-Marie Venne, s.o. n° 361317-8